



Commission Locale de l'Eau

20^{ème} séance plénière

12 avril 2022 – Chaniers



- Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 17 janvier 2022
- Information sur le bilan d'étiage 2021 et les perspectives 2022
- Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente
- Adoption de modification des règles de fonctionnement de la CLE (sous réserve du quorum des 2/3)
- Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique
- Avis sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) par le Syndicat de bassin du Né
- Information sur l'avancement des PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau) et PAGQ (Programmes d'Actions de Gestion Quantitative)
- Questions diverses





COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 JANVIER 2022 – SAINTES (17)

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le 17 janvier à 14 heures, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à Saintes (17) et en visioconférence, sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau élu en début de séance.

Liste des participants : (Cf. annexe 1)

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :

- pour la délibération n°2022-01 : 53
- pour la délibération n°2022-02 : 53
- pour la délibération n°2022-05 : 51
- pour la délibération n°2022-06 : 51
- pour la délibération n°2022-07 : 49
- pour la délibération n°2022-08 : 37

Sur les 44 voix délibératives du collège des élus votant pour l'élection du Président et des vice-présidents, sont comptabilisées :

- pour la délibération n°2022-03 : 29
- pour la délibération n°2022-04 : 29

La Commission locale de l'eau délibère valablement.

Ordre du jour :

- I. Adoption du procès-verbal de la CLE du 5 juillet 2021
- II. Adoption du Rapport d'activité de la CLE 2021
- III. Elections du Président et des vice-présidents de la CLE
- IV. Avis sur la modification du débit d'objectif d'étiage (DOE) et du débit de crise (DCR) du Né
- V. Avis sur le périmètre ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales) des captages de Trizay et la Clisse
- VI. Avis sur le programme Re-Sources des captages pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) Arnoult – Lucérat
- VII. Avis sur la sollicitation du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne pour réaliser une étude volumes prélevables sur le territoire sud Charentes
- VIII. Présentation de l'avancement des PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau)
- IX. Questions diverses

II/ Adoption du procès-verbal de la CLE du 5 juillet 2021

M. Hervé SERVAT, directeur de la Direction départementale des Territoires de la Charente, et représentant de Mme la Préfète de la Charente, ouvre la commission en indiquant qu'il s'agit d'une CLE de réinstallation. Suite aux élections départementales et régionales de 2021, une nouvelle CLE a été constituée par arrêté du 9 novembre 2021. Un nouveau Président et un nouveau Bureau, constitué des vice-présidents doivent être

Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente – Compte-rendu de séance
17 janvier 2022 – SAINTES (17)

Page 1 sur 10

Rappel de l'ordre du jour

- **Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 5 juillet 2021**
- **Adoption du rapport d'activités de la CLE en 2021**
- **Elections des présidence et vice-présidences de la CLE**
- **Avis sur la modification du débit d'objectif d'étiage (DOE) et du débit de crise (DCR) du Né**
- **Avis sur le périmètre Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) des captages Trizay et la Clisse**
- **Avis sur le programme Re-Sources des captages pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) Arnoult – Lucérat**
- **Avis sur la sollicitation du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne pour réaliser une étude volumes prélevables sur le territoire sud Charentes**
- **Information sur les PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau) et PAGQ (Programmes d'Actions de Gestion Quantitative)**
- **Questions diverses**

Information

Porteur : Etat

Calendrier prévisionnel
(année : N)

N +1 +2 +3 +4 +5

E50 Mettre en place un arrêté cadre unique à l'échelle du bassin Charente

La CLE souhaite la mise en place d'un unique arrêté cadre sur le bassin versant de la Charente (pour les différents OUGC du bassin) précisant les seuils et règles de mise en œuvre des mesures de limitation des usages, afin de garantir la cohérence et l'harmonisation des décisions entre départements, tout en prenant en compte les spécificités des sous-territoires.

La CLE souhaite qu'un bilan annuel à l'échelle du bassin, intégrant notamment le suivi d'indicateurs de pressions, lui soit présenté par les services de l'Etat.

Présentation des éléments remarquables de la période d'été 2021 :

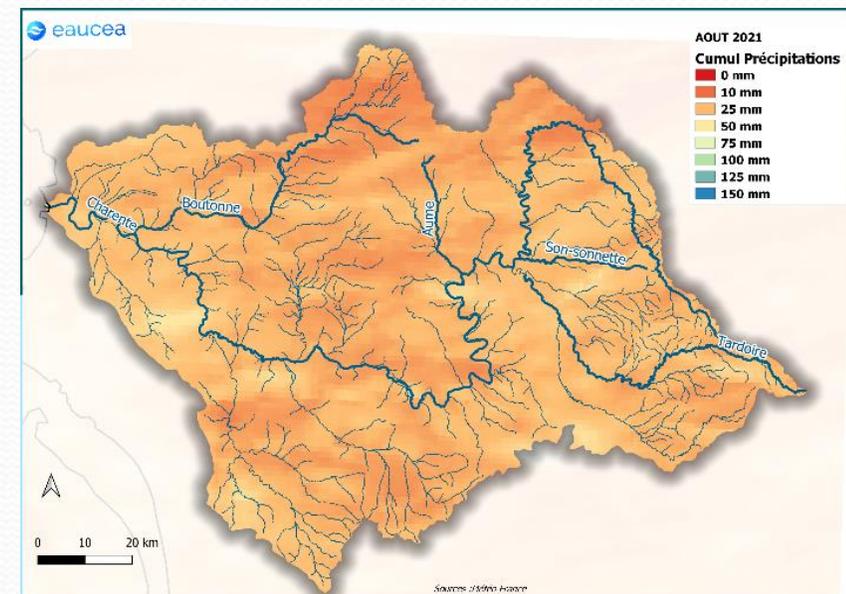
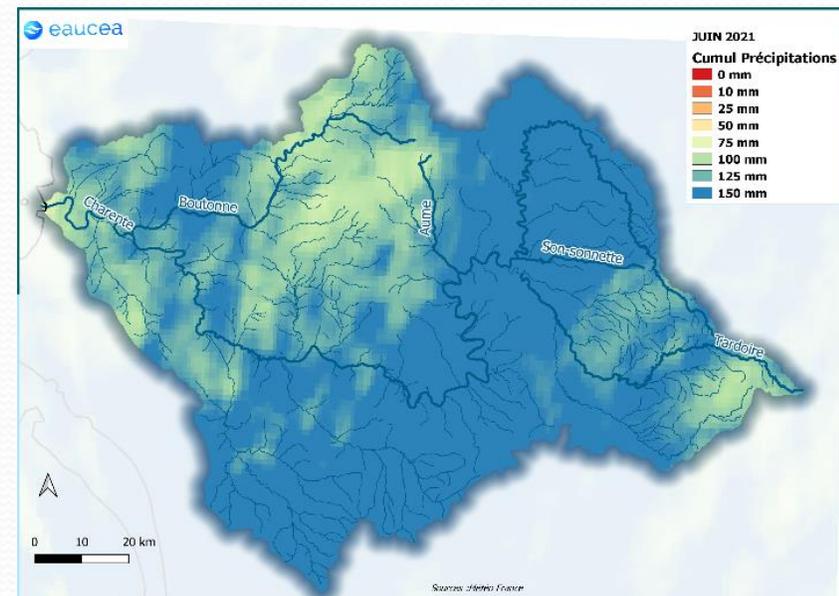
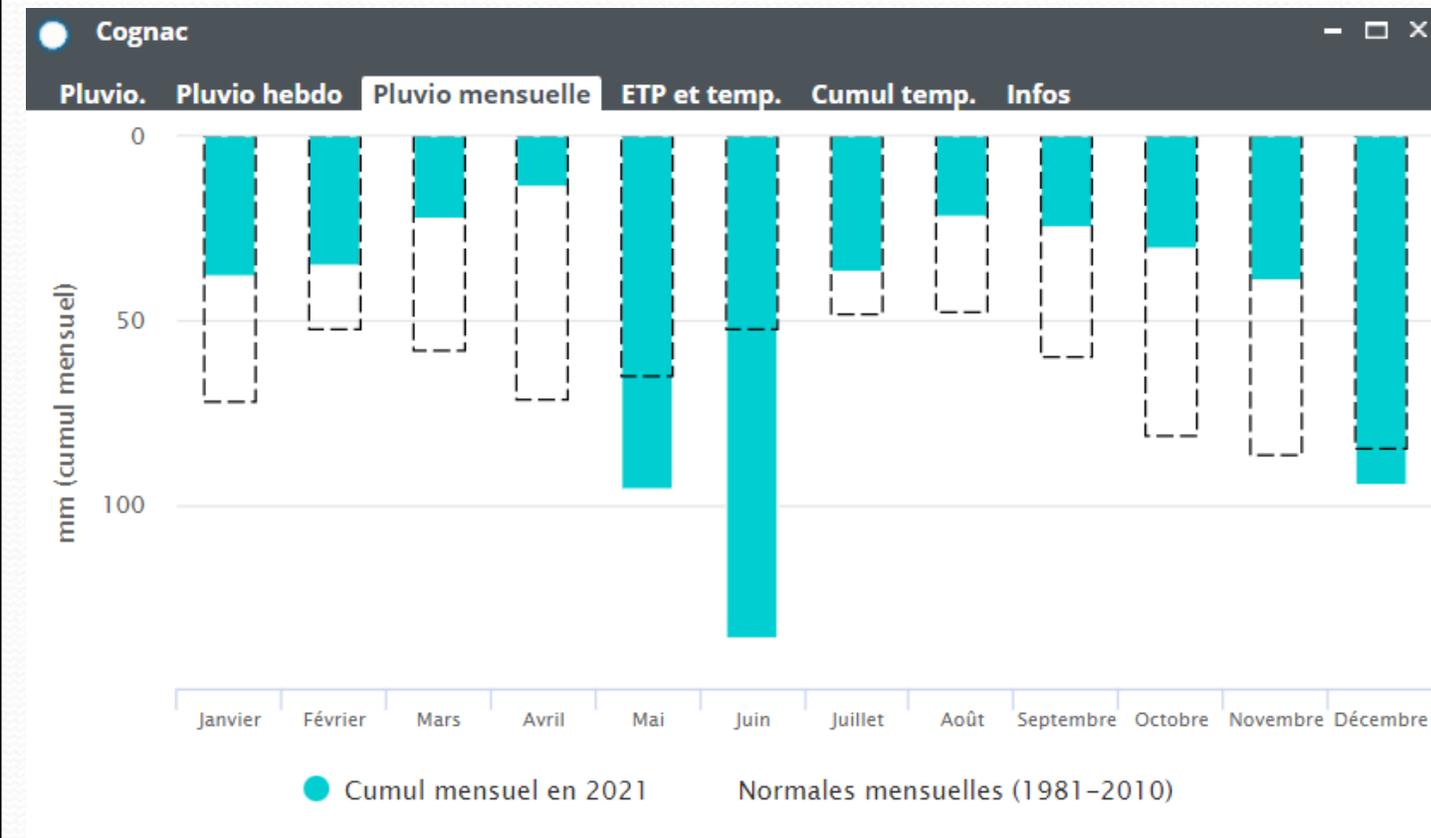
- Météo
- Respect des objectifs hydrologiques
- Hydrométrie – Vindelle et Beillant
- Barrages de Lavaud et Mas Chaban (taux de remplissage, volumes, ...)
- Impact et efficacité des lâchers
- Réseaux de suivi des écoulements (ONDE, linéaire)



Bilan de l'été 2021 (disposition E50 – E55)

Information

Météo



Information

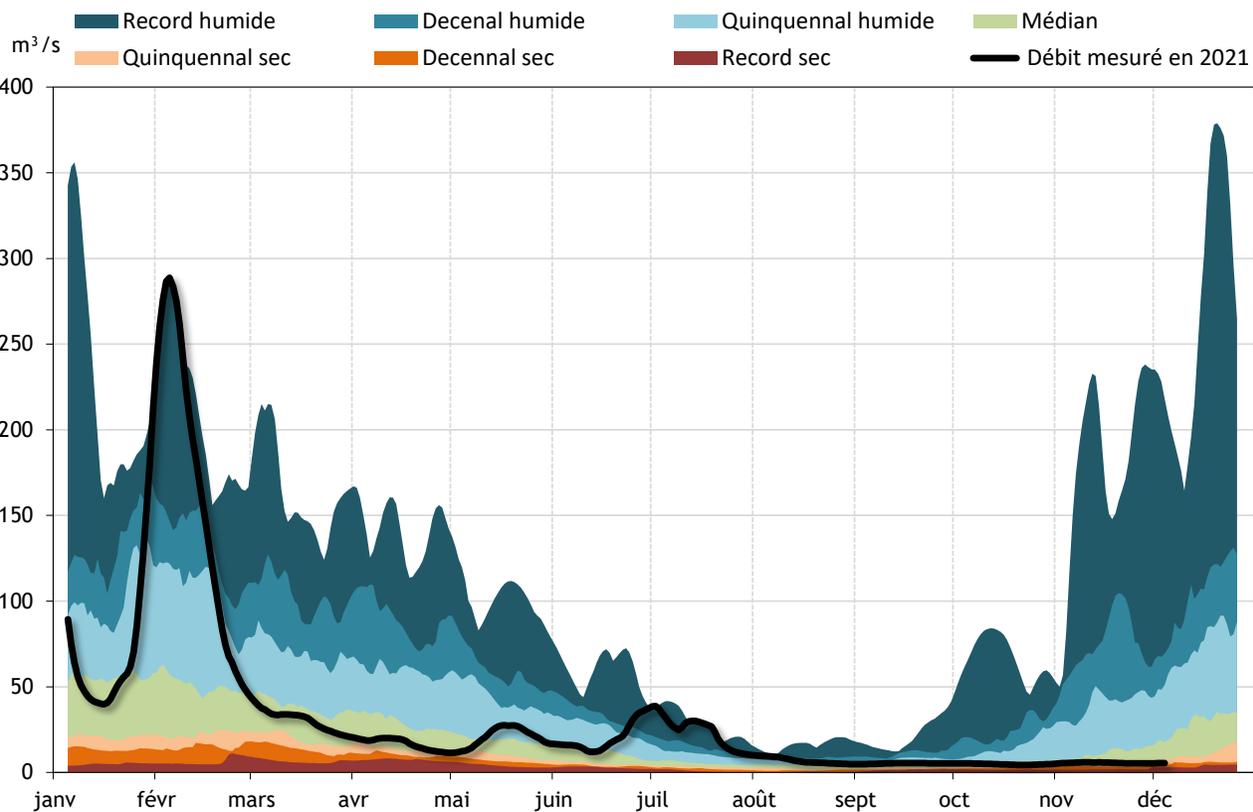
Respect des objectifs hydrologiques

Cours d'eau	Station	QMNA (m³/s)	VCN10 (m³/s)	Période VCN10	DOE-DOC (m3/s)	DCR (m3/s)	Nb jours sous le DOE	Nb jours sous le DCR	Déficit / DOE (hm³)	Déficit / DCR (hm³)	Respect DOE ou DOC
CHARENTE	SURIS	4.81	4.30	18/10 au 27/10							
CHARENTE	CHARROUX [PONT DE ROCHEMEAUX]	0.81	0.67	16/10 au 25/10	0.25	0.08	0	0	0.00	0.00	
CHARENTE	SAINT-SAVIOL	1.27	0.97	23/09 au 02/10	0.85	0.28	1	0	0.01	0.00	
BONNIEURE	SAINT-CIERS-SUR-BONNIEURE [VILLEBETTE]	0.18	0.13	21/10 au 30/10	0.06	0.02	0	0	0.00	0.00	
TARDOIRE	MAISONNAIS-SUR-TARDOIRE	0.69	0.39	29/08 au 07/09	0.22	0.07	0	0	0.00	0.00	
TARDOIRE	MONTBRON	1.34	0.69	30/08 au 08/09	0.57	0.19	0	0	0.00	0.00	
BANDIAT	SAINT-MARTIAL-DE-VALETTE	1.34	0.69	30/08 au 08/09							
TARDOIRE	COULGENS	0.00									
CHARENTE	MANSLE	4.71	4.33	26/08 au 04/09	2.7	0.9	0	0	0.00	0.00	
CHARENTE	VINDELLE	4.81	4.30	18/10 au 27/10	3	2.5	0	0	0.00	0.00	
TOUVRE	GOND-PONTOUVRE [FOULPOUGNE]	7.6	7.3	01/09 au 10/09	6.5	2.8	0	0	0.00	0.00	
CHARENTE	JARNAC	11.663	9.033	07/10 au 16/10	10	5	9	0	1.16	0.00	
NE	SALLES-D'ANGLES	0.19	0.16	21/10 au 30/10	0.4	0.13	67	0	1.16	0.00	
SEUGNE	SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN	0.13	0.11	22/10 au 31/10							
SEUGNE	LA LIJARDIERE	2.6	2.0	25/08 au 03/09	1	0.5	0	0	0.00	0.00	
CHARENTE	CHANIER [BEILLANT]	17.37	16.56	16/10 au 25/10	15	9	1	0	0.01	0.00	
BOUTONNE	MOULIN DE CHATRE	0.60	0.53	29/08 au 07/09	0.68	0.4	58	0	0.38	0.00	

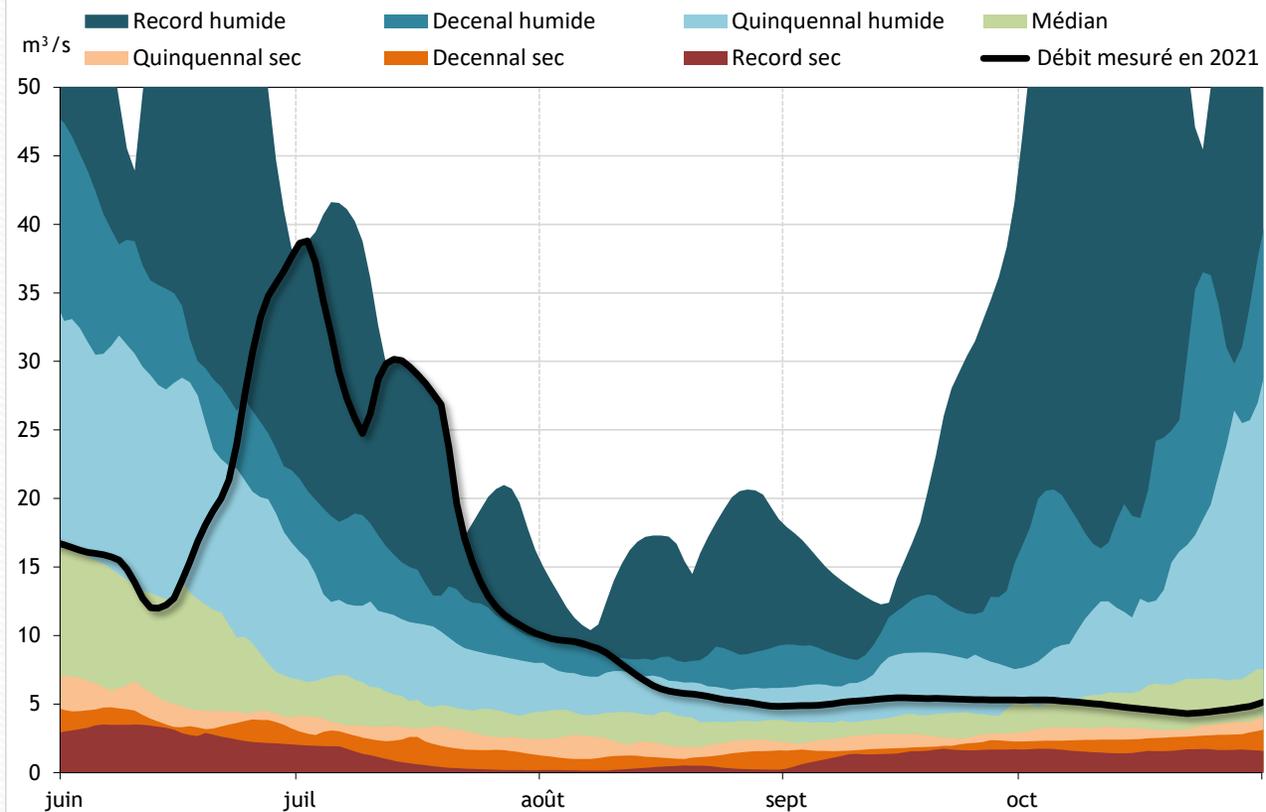
Information

Hydrométrie – Vindelle et Beillant

Statistiques de débits moyennés sur 10 jours La Charente à Vindelle [Coursac] - 2021



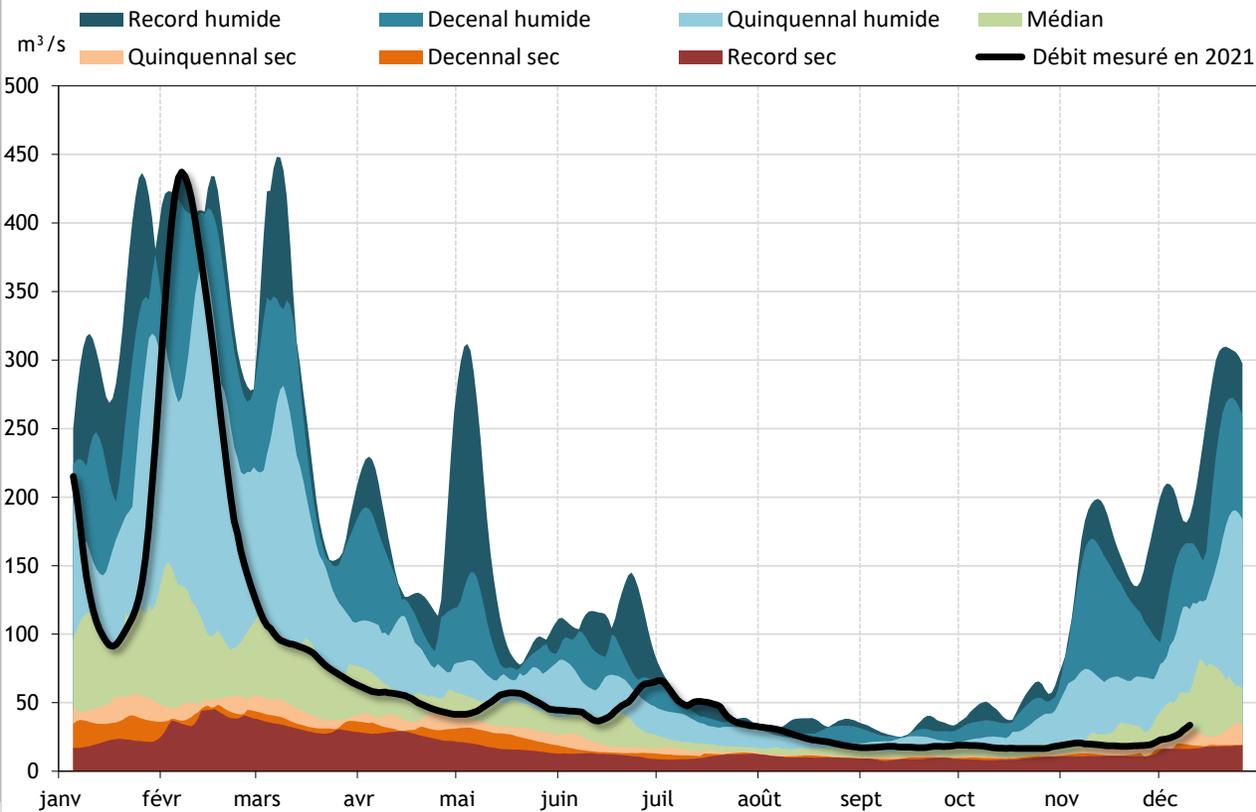
Statistiques de débits moyennés sur 10 jours La Charente à Vindelle [Coursac] - 2021



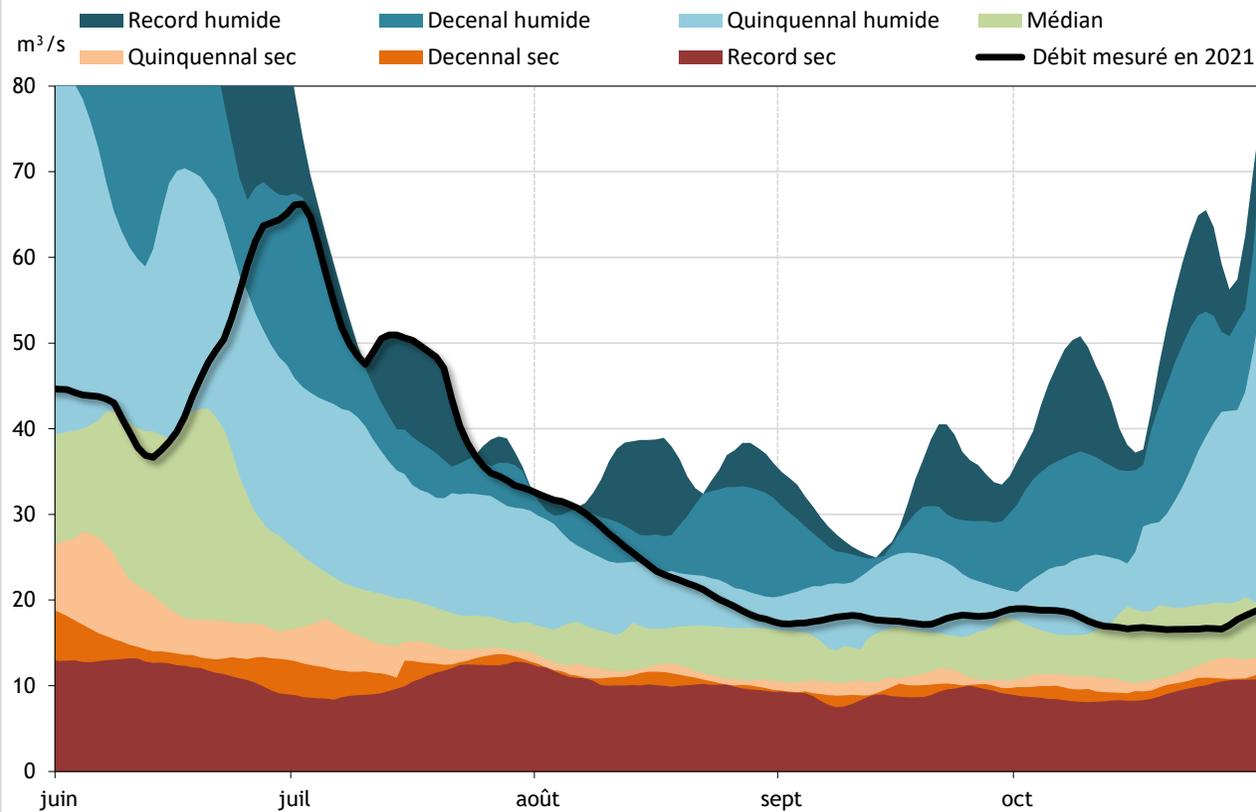
Information

Hydrométrie – Vindelle et Beillant

Statistiques de débits moyennés sur 10 jours
La Charente à Chaniers [Beillant] - 2021



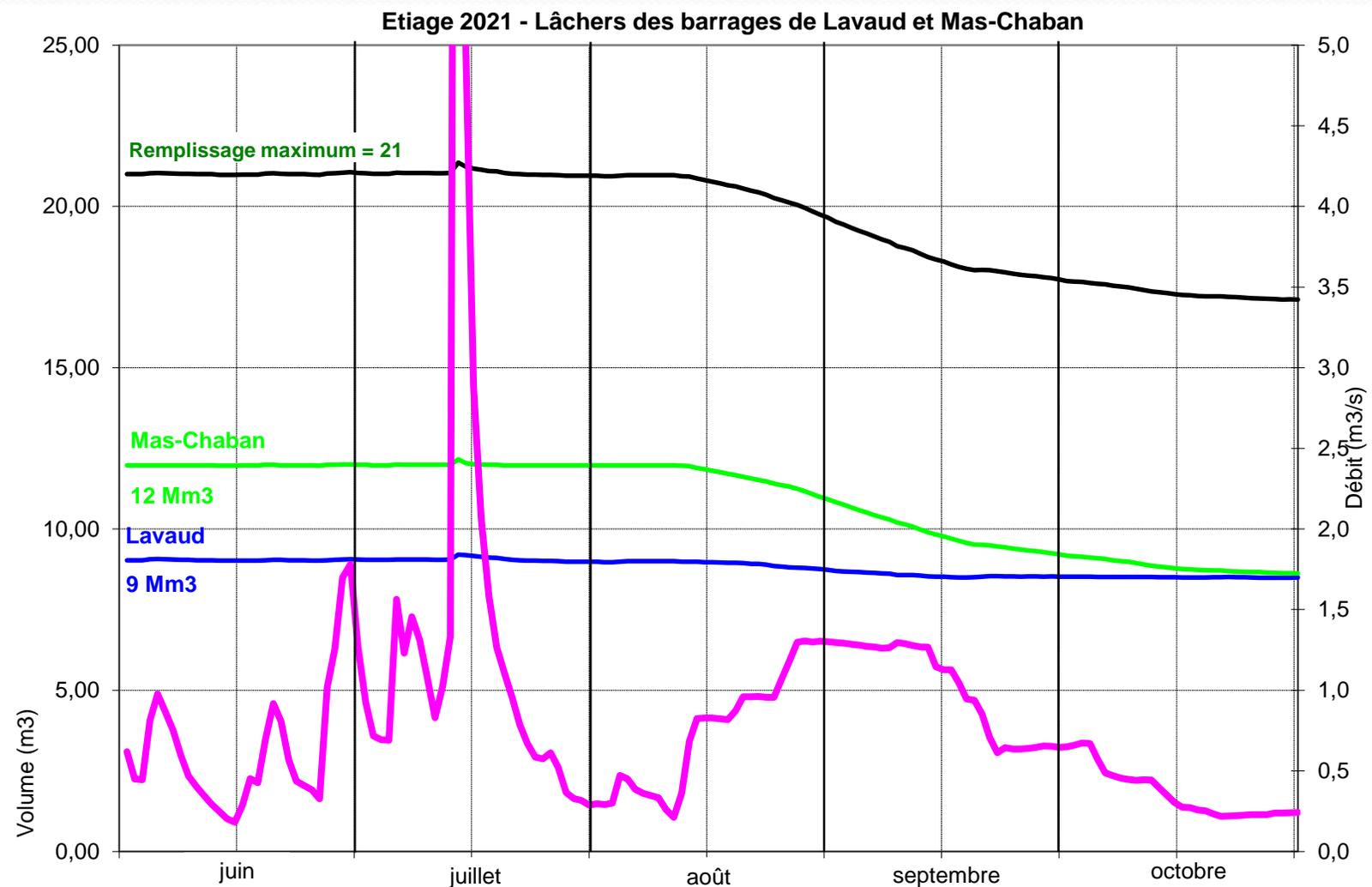
Statistiques de débits moyennés sur 10 jours
La Charente à Chaniers [Beillant] - 2021



Information

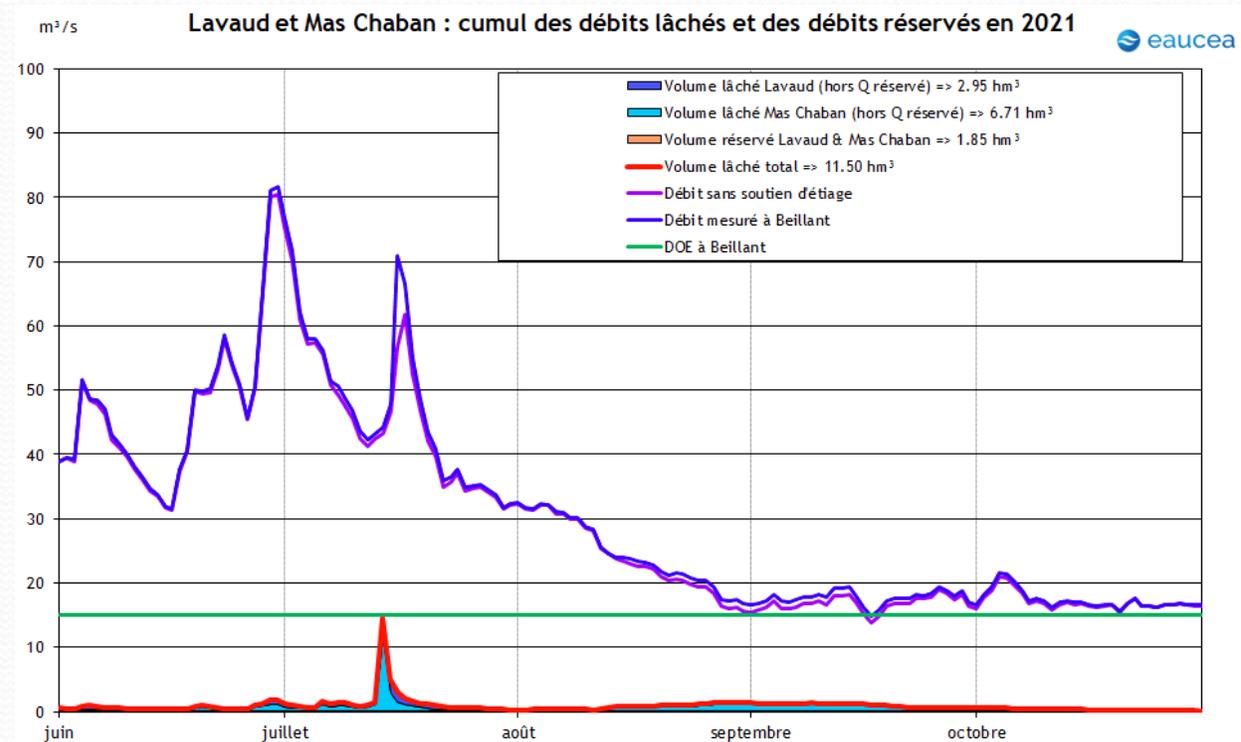
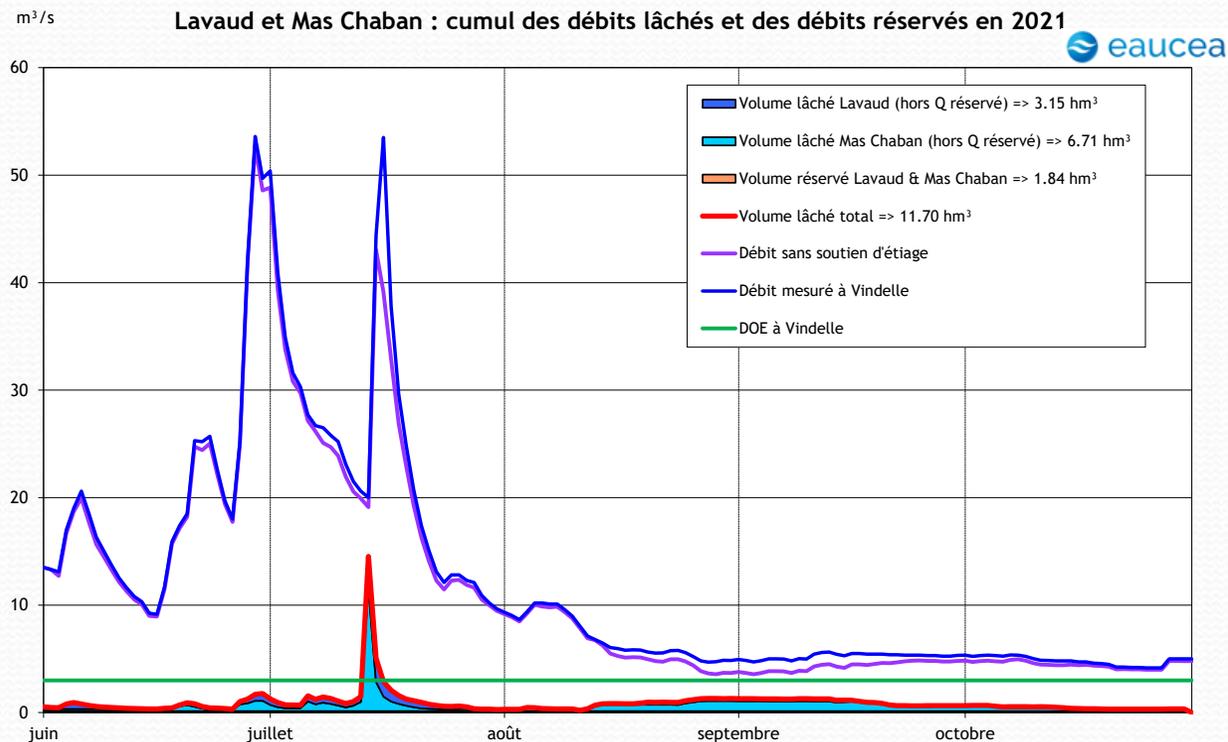
Barrages de Lavaud et Mas Chaban

- Taux de remplissage au 1^{er} juin 2021 :
100%
- Pas de soutien d'été nécessaire pour respecter le DOE à Vindelle – 1^{ers} lâchers :
mi-août
- Lâchers effectués principalement en raison des levés topo et des travaux prévus sur Mas Chaban
- Taux de remplissage le plus bas :
31 octobre – 82%
- Taux de remplissage au 31 janvier 2022 :
100%



Information

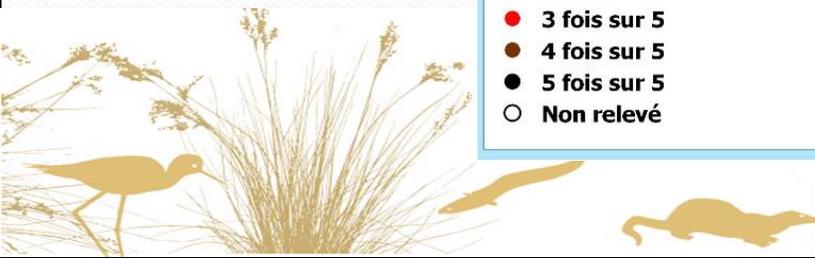
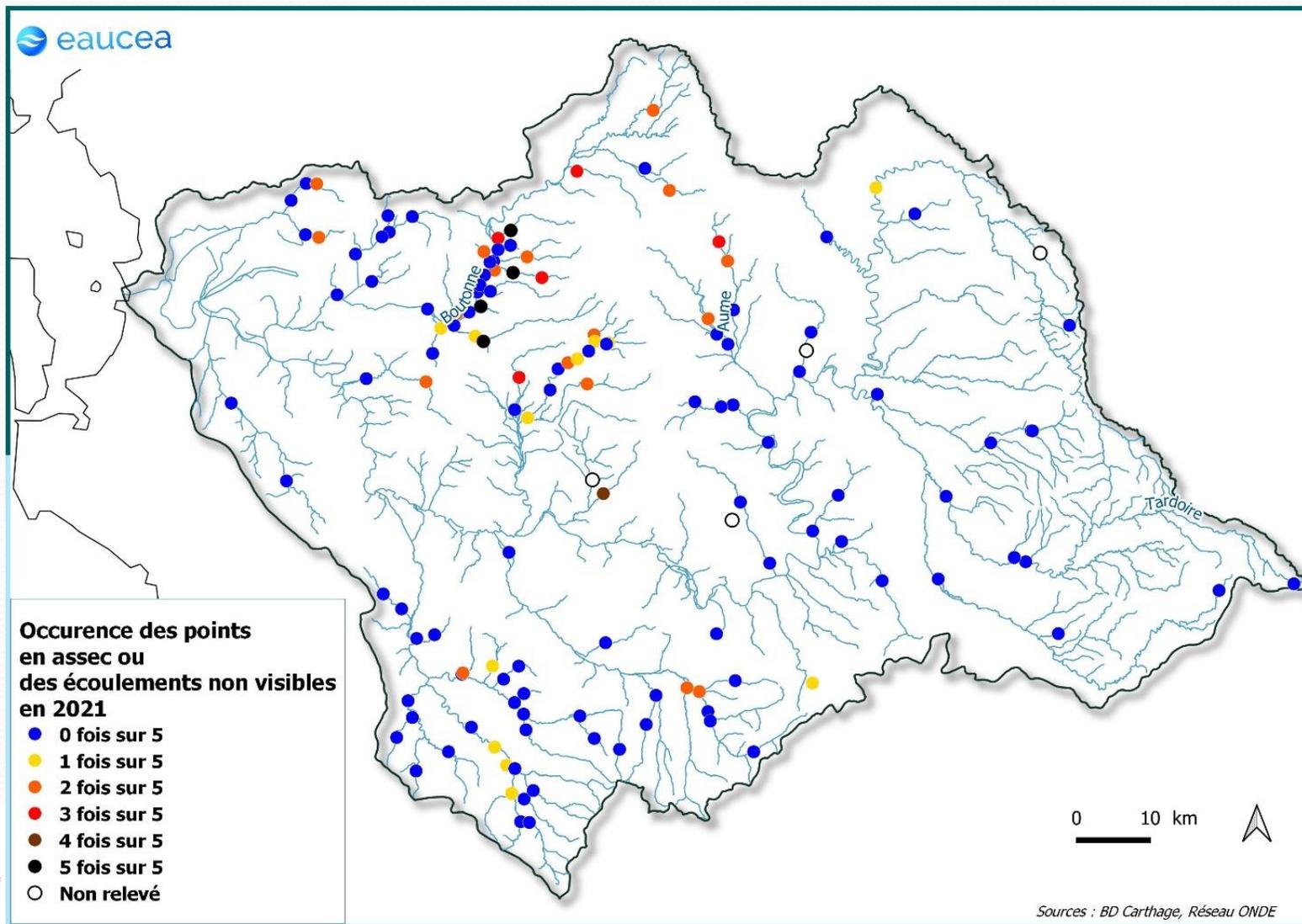
Impact et efficacité des lâchers



Objectif de débit à Vindelle	Volumes lâchés en hm ³ (01/06 -> 31/10)	Volumes venant réduire le déficit par rapport à l'objectif en hm ³	Efficience
4m ³ /s	9.8-1.8=8 (orage 14/07 retransché)	0.3	3%
3m ³ /s (DOE)	9.8-1.8=8 (orage 14/07 retransché)	0	0%

Information

Réseau de suivi des écoulements – Ponctuel (ONDE)



Bilan de l'été 2021 (disposition E50 – E55)

Information

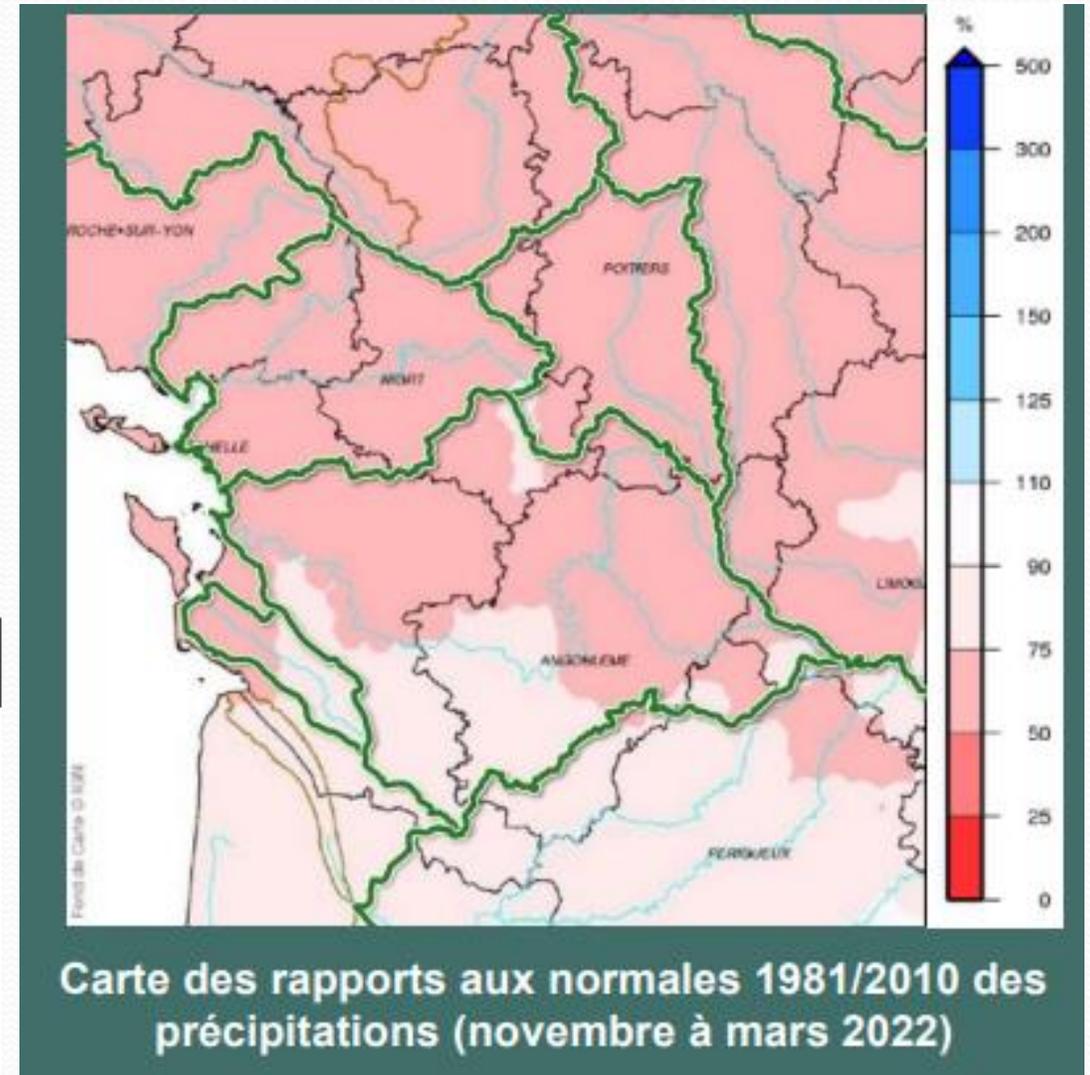
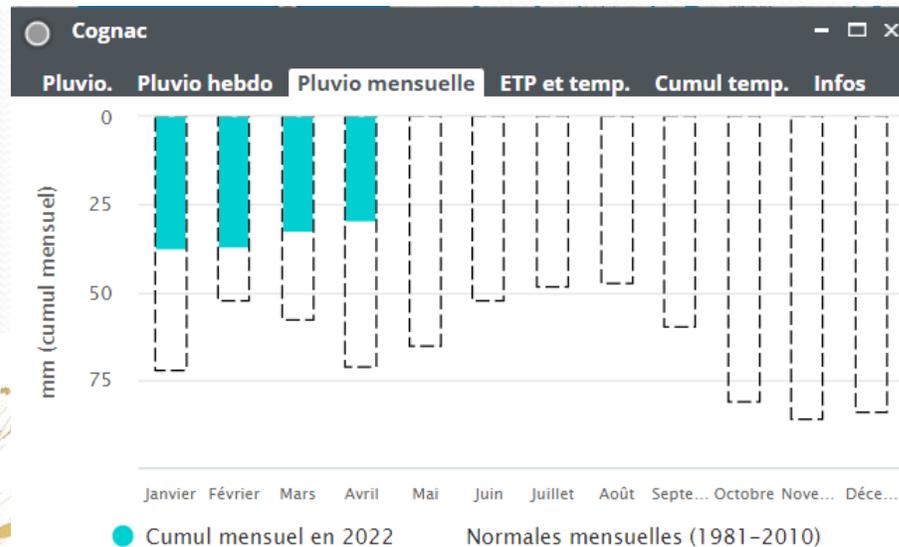
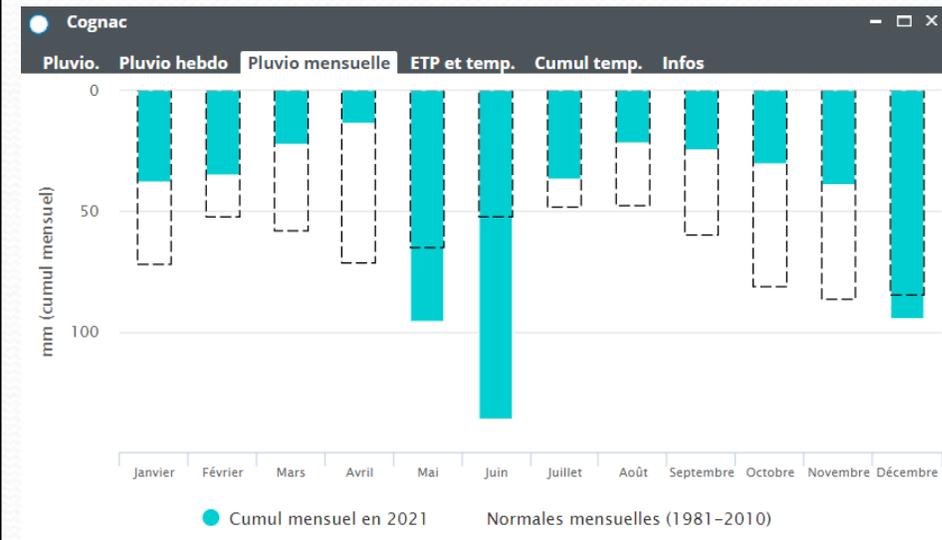
Réseau de suivi des écoulements - Linéaire

Date	Charente		Charente-Maritime	
	Rupture d'écoulement	dont assecs	Rupture d'écoulement	dont assecs
15-juin	12 %	11.5 %	20.9 %	18.1 %
01-juil	9.1 %	8.3 %	12.5 %	11.4 %
15-juil	8.9 %	8.2 %	15.8 %	14 %
01-août	14 %	12.9 %	24.1 %	20.5 %
15-août	19 %	17.6 %	29.5 %	24.4 %
01-sept	23.4 %	21.7 %	36.6 %	30.1 %
15-sept	26.6 %	24.1 %	38 %	31.8 %
01-oct	26.3 %	24.1 %	36.9 %	31 %



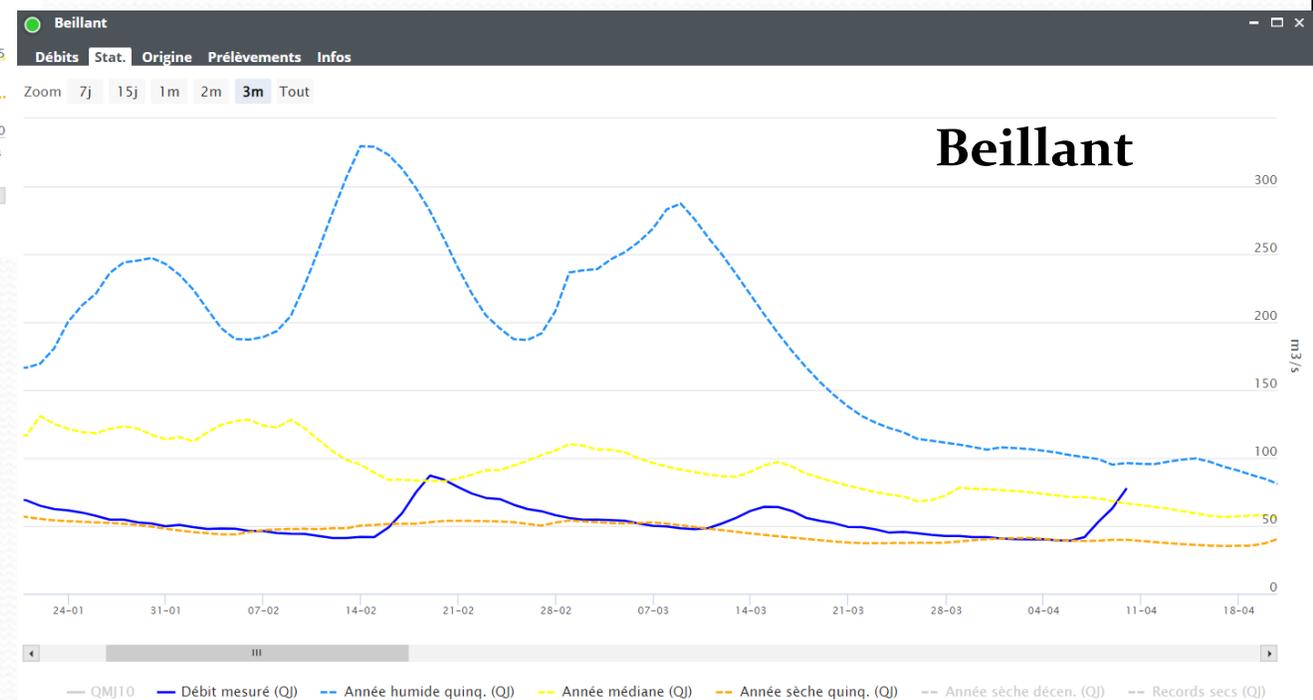
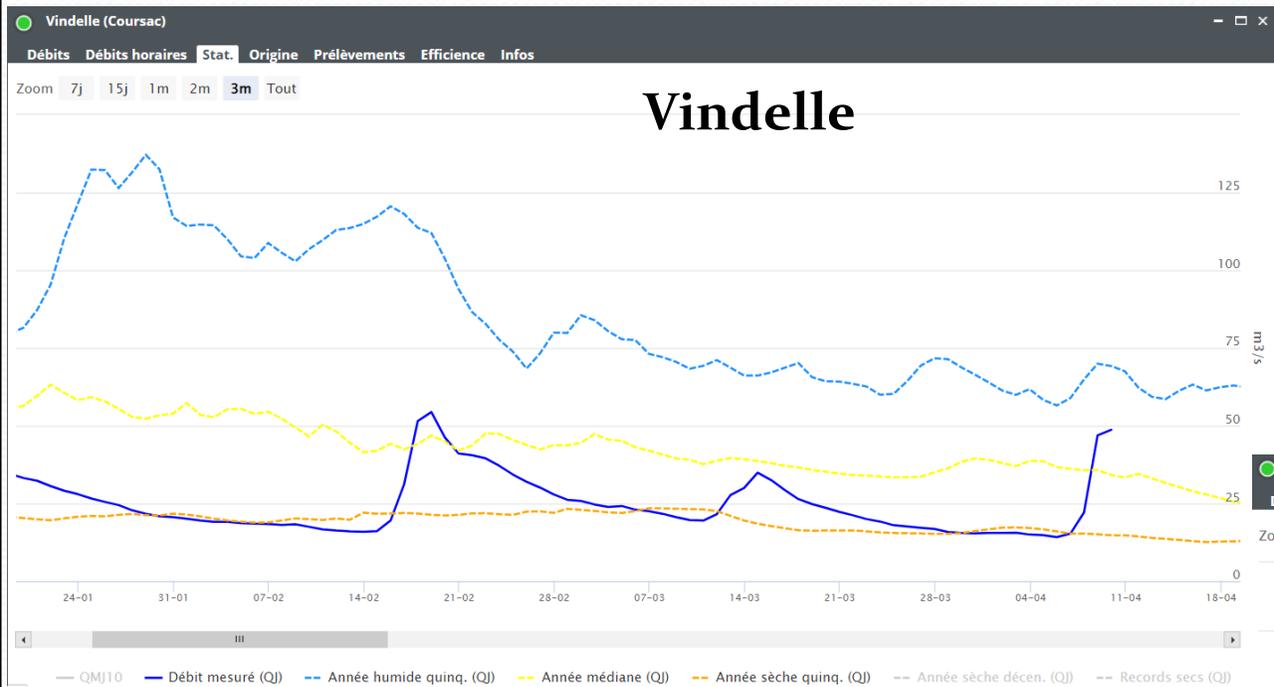
Information

- 30 à 50% de déficit selon les secteurs sur la période Novembre à Mars

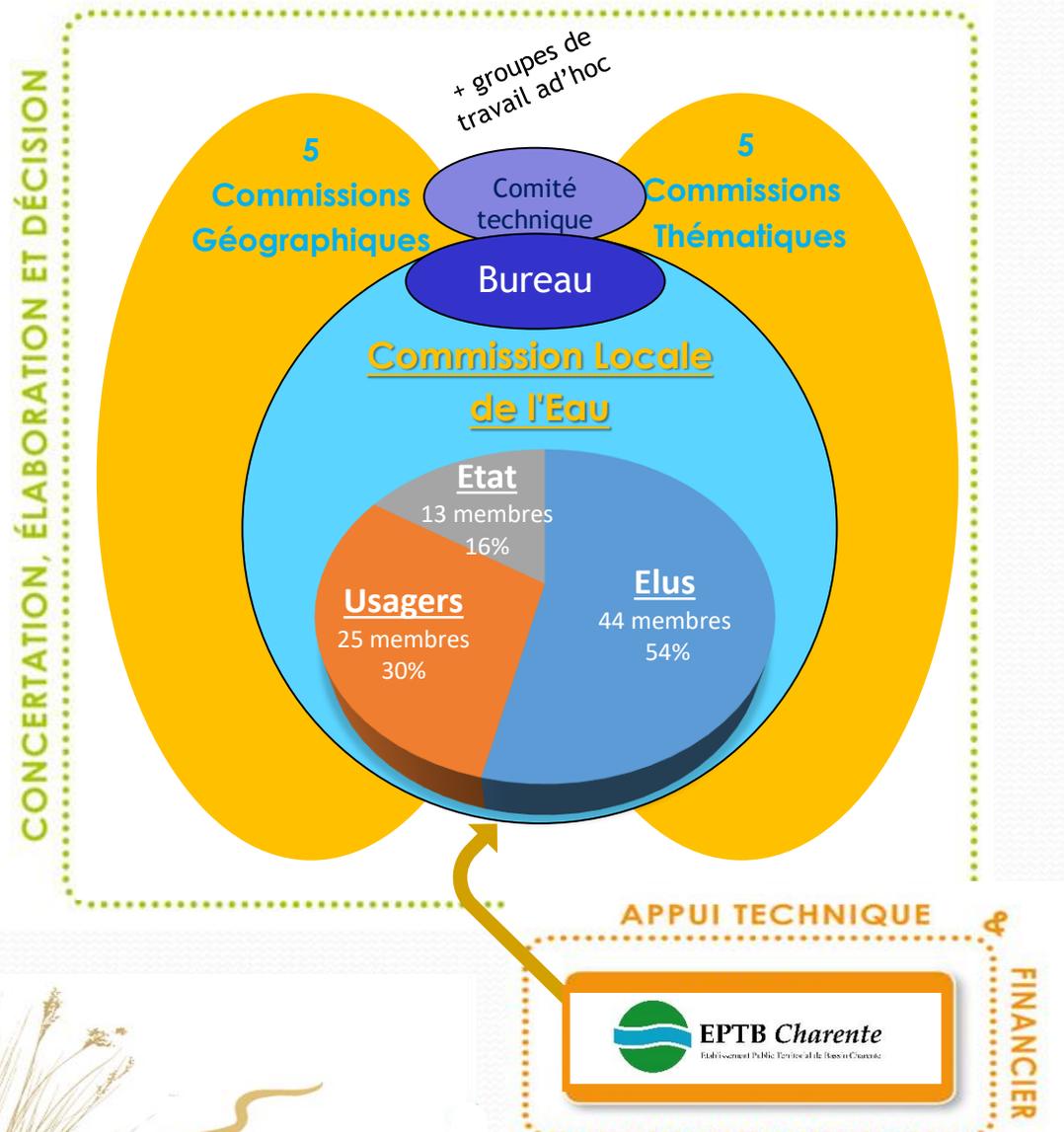


Préparation de l'été 2022 - Débits

Information



Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente



La Commission Locale de l'Eau (CLE)

Arrêtée par le Préfet de bassin

Élus locaux, représentants d'usagers et services de l'Etat (82 membres)

Présidée par un(e) élu(e) du collège des collectivités

Instance de débat, de concertation et de décision, chargée d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du SAGE

Le Bureau de la CLE

Membres élus en proportion des 3 collèges de la CLE (20 membres), dont le Président et 10 vice-présidents (élus locaux) en charge des commissions thématiques et géographiques

Instance de suivi rapproché du SAGE

Le Comité technique du SAGE

constitué à l'initiative du Président de la CLE

montage des dossiers techniques, de la préparation et de l'organisation des travaux du Bureau

Les commissions thématiques et géographiques

Commissions ouvertes à l'ensemble des acteurs du bassin de la Charente

Expression de la concertation locale, lieux de travail et de propositions (plus de 1200 invités)

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

Structure porteuse du SAGE Charente

Anime la démarche et assure un appui technique, administratif et financier à la CLE

Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

Règles de fonctionnement de la CLE (2017) : extraits

Article 6 : Le Bureau

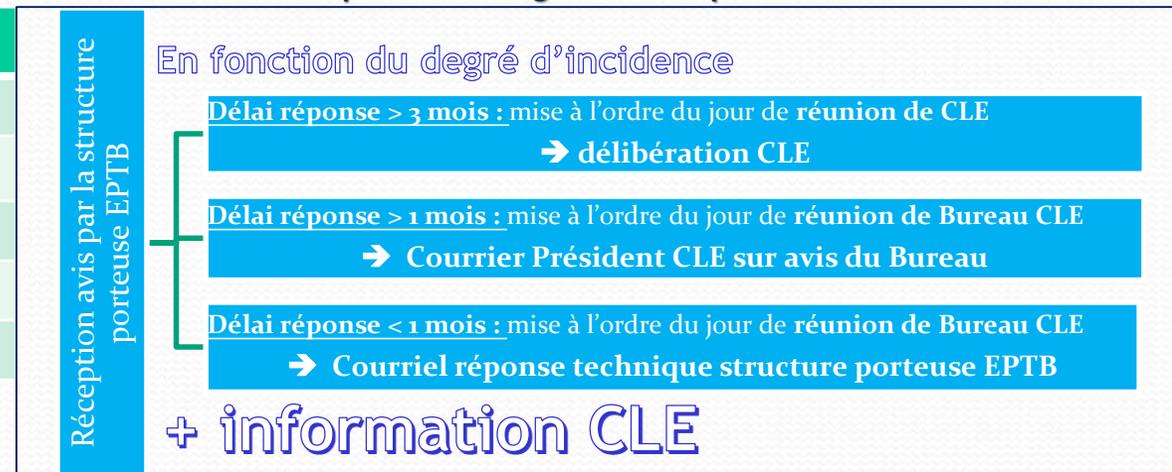
[...] La CLE délègue au Bureau :

- la validation des cahiers des charges des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.
- le suivi des actions de communication qui pourraient être nécessaires tout au long de la démarche SAGE.
- **la réponse aux demandes d'avis** soumises à la CLE, notamment :
 - dans le cadre d'opérations soumises à déclaration ou autorisation, situées au sein du périmètre du SAGE ou pouvant avoir un impact sur ce dernier ;
 - dans le cadre d'autres procédures nécessitant la consultation de la CLE dans un délai de moins de 3 mois.
- Pour des raisons d'efficacité et de respect des délais impartis, **le Président de la CLE pourra proposer à la structure porteuse d'instruire directement** les demandes d'avis concernant les procédures soumises à déclaration, lorsque les délais ne permettent pas de réunir le Bureau.
- **Le Bureau n'est pas un organe de décision, il ne peut en aucun cas prendre de délibération.**

Bilan du traitement des dossiers transmis à la CLE

Année de transmission de dossier en CLE		2020	2021	2022
Dossiers transmis	Pour information	42	74	18
	Pour avis	11	18	1
Réponses apportées	Par la structure porteuse EPTB (Courriel / Courrier)	6	6	
	Par le Président de la CLE (Courrier)	3	5	
	Par la CLE (Délibération)	2	7	

Proposition d'organisation opérationnelle



Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

Règles de fonctionnement de la CLE (2017) : extraits

Article 7 : Les commissions de travail

[...] créées à l'initiative du Président, afin d'élargir la concertation aux acteurs mobilisés par un enjeu ou un territoire commun, qu'ils soient membres de la CLE ou non.

- doivent servir de relais au travail de la CLE au niveau local, en favorisant l'information du plus grand nombre et l'échange de connaissance de manière bilatérale.

La composition est arrêtée par le Président de la CLE, après avis du Bureau. Elle peut être élargie à des personnes extérieures à la CLE [...]

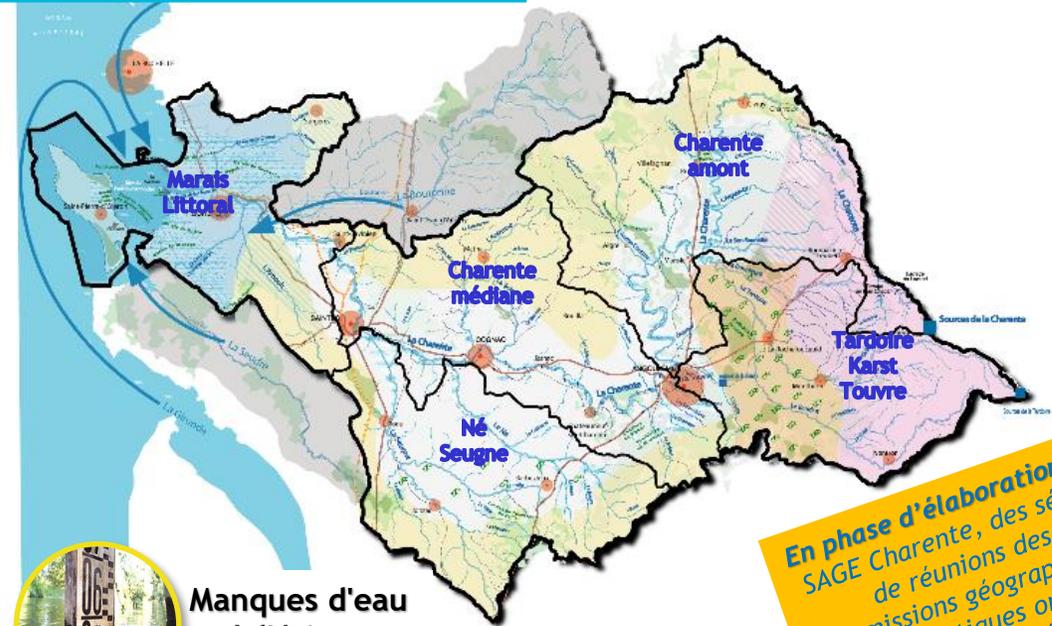
Ces commissions se verront confier des dossiers en rapport avec l'objet de leur création. Ces commissions seront chacune dirigées par un Vice-Président délégué de la CLE, qui sera alors d'office membre du Bureau. [...]

Les membres de la CLE sont membres de droit de toute commission ainsi créée.

Les commissions de travail sont chargées d'analyser et investiguer certains problèmes avant leur examen par la CLE.

Elles saisissent le Bureau de toutes propositions et avis.

Un mandat ainsi que des objectifs de résultats leur sont imposés notamment concernant les délais de remise de rapport.



Manques d'eau
à l'étiage



Pressions des rejets sur
la qualité de l'eau



Inondations et submersions
en hautes eaux



Aménagements et gestion des
versants et milieux aquatiques



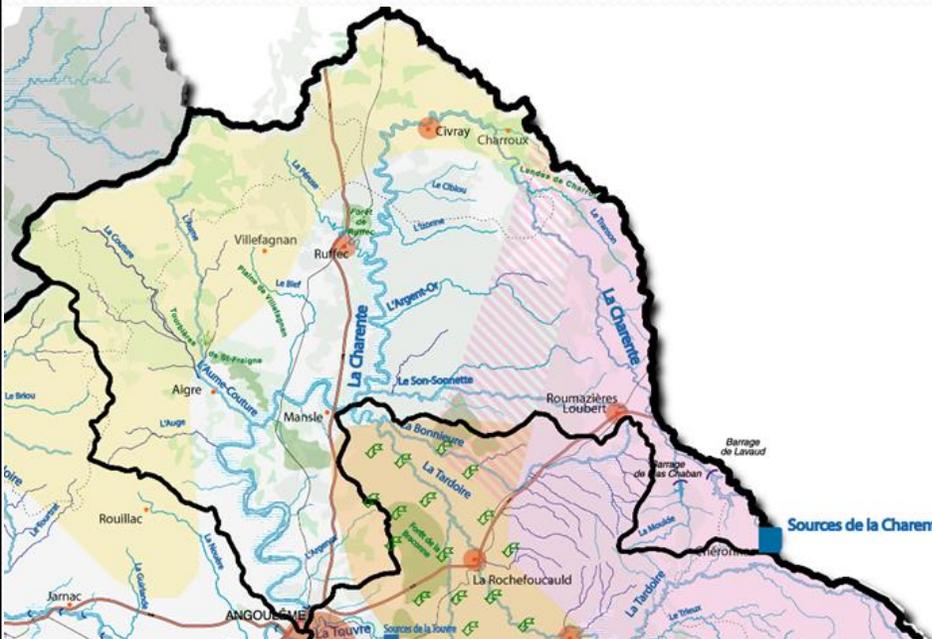
Participation, communication,
organisation des acteurs

En phase d'élaboration du SAGE Charente, des séries de réunions des commissions géographiques ou thématiques ont été organisées à différentes étapes: les invitations étaient envoyées indistinctement à plus de 1200 acteurs identifiés sur le périmètre du SAGE Charente

Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

Les commissions de travail : propositions de compositions et de délégations

Commission géographique : Charente amont



Présidence : M. Franck Bonnet

Composition : 106 membres

- Les 82 membres de la CLE
- + 24 membres spécifiques :

Proposition de dossiers confiés pour étude par la CLE

Examen de dossiers spécifiques aux sous-bassins du secteur Charente amont:

- A compléter...
- ...

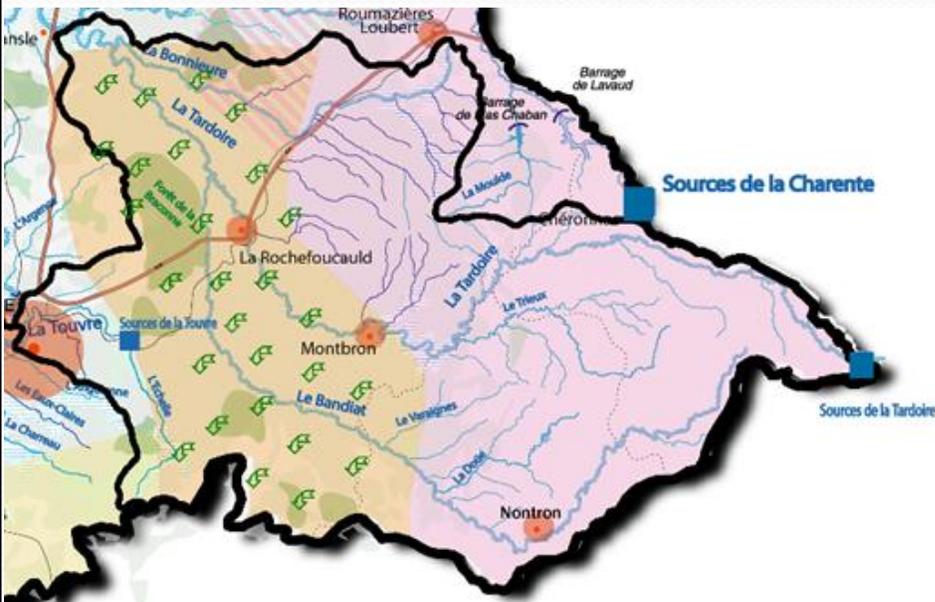
Collège	Structure
Collectivités	CDA Grand Angoulême
Collectivités	CDC Charente Limousine
Collectivités	CDC Civraisien en Poitou
Collectivités	CDC Cœur de Charente
Collectivités	CDC Mellois en Poitou
Collectivités	CDC Rouillacais
Collectivités	CDC Val de Charente
Collectivités	Charente-Eaux <i>représenté à la CLE par M. Franck Bonnet</i>
Collectivités	Eaux de Vienne
Collectivités	Pays du Ruffecois
Collectivités	PETR Ouest Charente - Pays du Cognac
Collectivités	SBAISS
Collectivités	SBCP
Collectivités	SIAEP Nord Ouest Charente
Collectivités	SM SCoT Sud-Vienne
Collectivités	SMABACAB
Collectivités	SMACA
Collectivités	SyBRA
Usagers	Chambre d'agriculture 79
Usagers	Chambre d'agriculture 86
Usagers	Fédération départementale pour la pêche (...) 79
Usagers	Fédération départementale pour la pêche (...) 86
Etat	Directeur Départemental des Territoires (DDT) 79
Etat	Directeur Départemental des Territoires (DDT) 86



Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

Les commissions de travail : propositions de compositions et de délégations

Commission géographique : Tardoire-Karst-Touvre



Présidence : M. Michel Delage

Composition : 94 membres

- Les 82 membres de la CLE
- + 12 membres spécifiques :

Proposition de dossiers confiés pour étude par la CLE

Examen de dossiers spécifiques aux sous-bassins du secteur Tardoire-Karst-Touvre :

- Amélioration du modèle de prévision KARST'MOD (en lien avec la commission manque d'eau à l'étiage)
- A compléter...
- ...

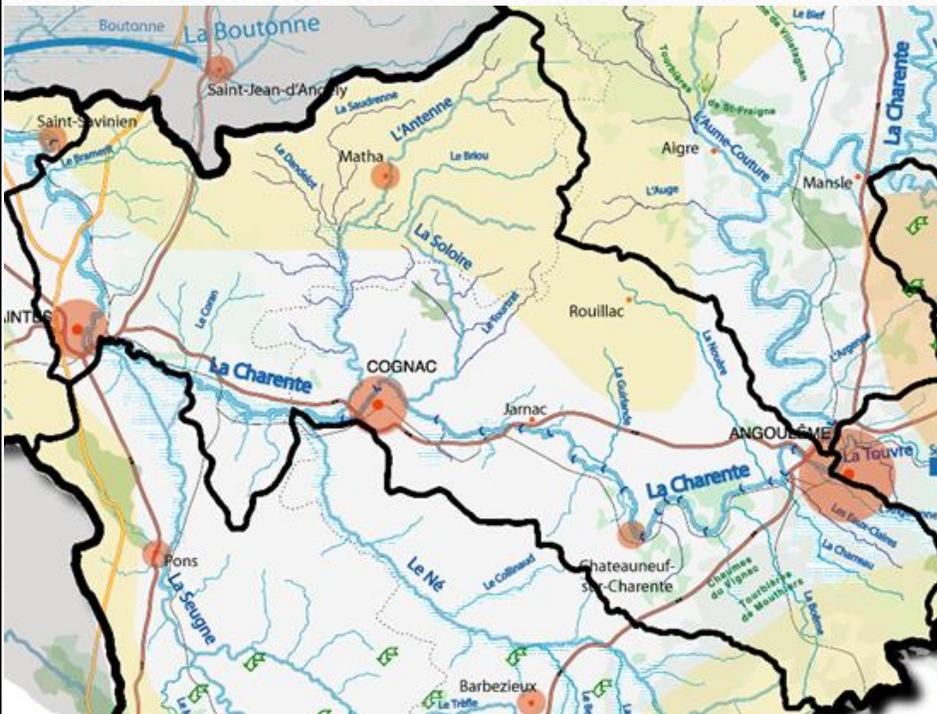
Collège	Structure
Collectivités	CDA Grand Angoulême
Collectivités	CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord
Collectivités	CDC Ouest Limousin
Collectivités	CDC Périgord Nontronnais
Collectivités	Charente-Eaux <small>représenté à la CLE par M. Franck Bonnet</small>
Collectivités	SyBRA
Collectivités	SyBTB
Collectivités	SYMBA BT
Usagers	Chambre d'agriculture 24
Usagers	Chambre d'agriculture 87
Usagers	OUGC Grand Karst
Usagers	Fédération départementale pour la pêche (...) 24
Usagers	Fédération départementale pour la pêche (...) 87



Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

Les commissions de travail : propositions de compositions et de délégations

Commission géographique : Charente médiane



Présidence : M. François Ehlinger

Composition : 93 membres

- Les 82 membres de la CLE
- + 11 membres spécifiques :

Proposition de dossiers confiés pour étude par la CLE

Examen de dossiers spécifiques aux sous-bassins du secteur Charente médiane :

- *A compléter...*
- ...

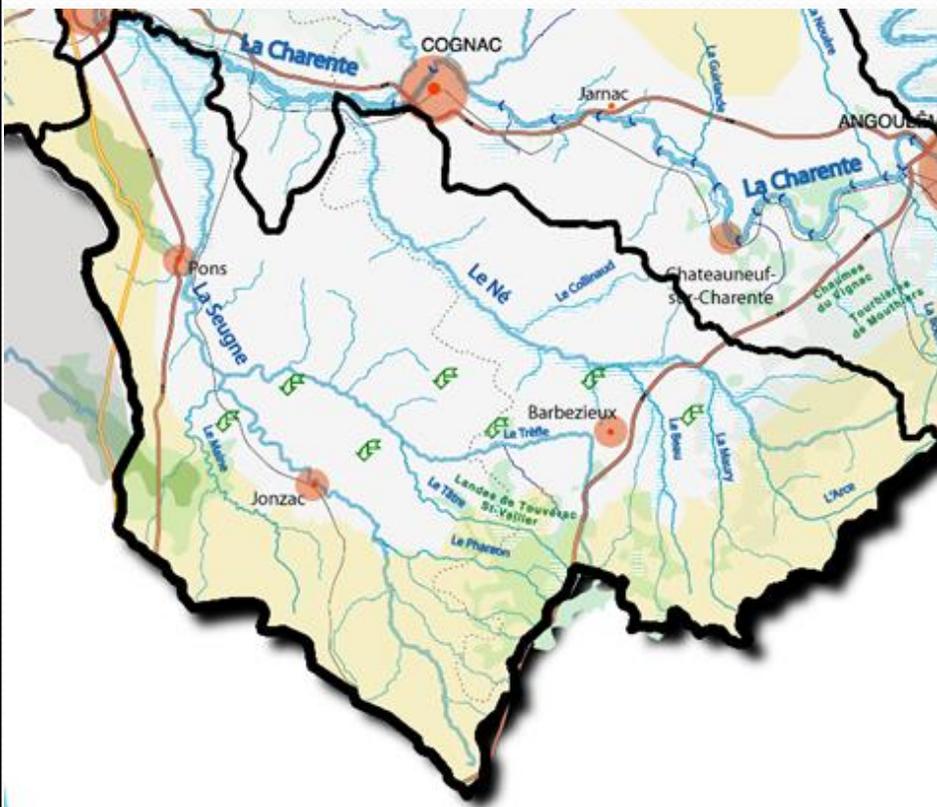
Collège	Structure
Collectivités	CDA Grand Angoulême
Collectivités	CDA Grand Cognac
Collectivités	CDA Saintes
Collectivités	CDC Rouillacais
Collectivités	CDC Vals de Saintonge
Collectivités	Charente-Eaux <i>représenté à la CLE par M. Franck Bonnet</i>
Collectivités	Eau 17 <i>représenté à la CLE par M. Clément Mazaud</i>
Collectivités	Pays Saintonge romane
Collectivités	PETR Ouest Charente - Pays du Cognac
Collectivités	SyBRA
Collectivités	SYMBA <i>représenté à la CLE par M. Fabrice Barusseau</i>
Collectivités	SYRES
Usagers	ADESIC (Association de Défense des Sinistrés des
Usagers	SPSO (Syndicat des pisciculteurs Sud-Ouest)



Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

Les commissions de travail : propositions de compositions et de délégations

Commission géographique : Né-Seugne



Présidence : M. Alain Testaud

Composition : 91 membres

- Les 82 membres de la CLE
- + 9 membres spécifiques :

Proposition de dossiers confiés pour étude par la CLE

Examen de dossiers spécifiques aux sous-bassins du secteur Né-Seugne :

- A compléter...
- ...

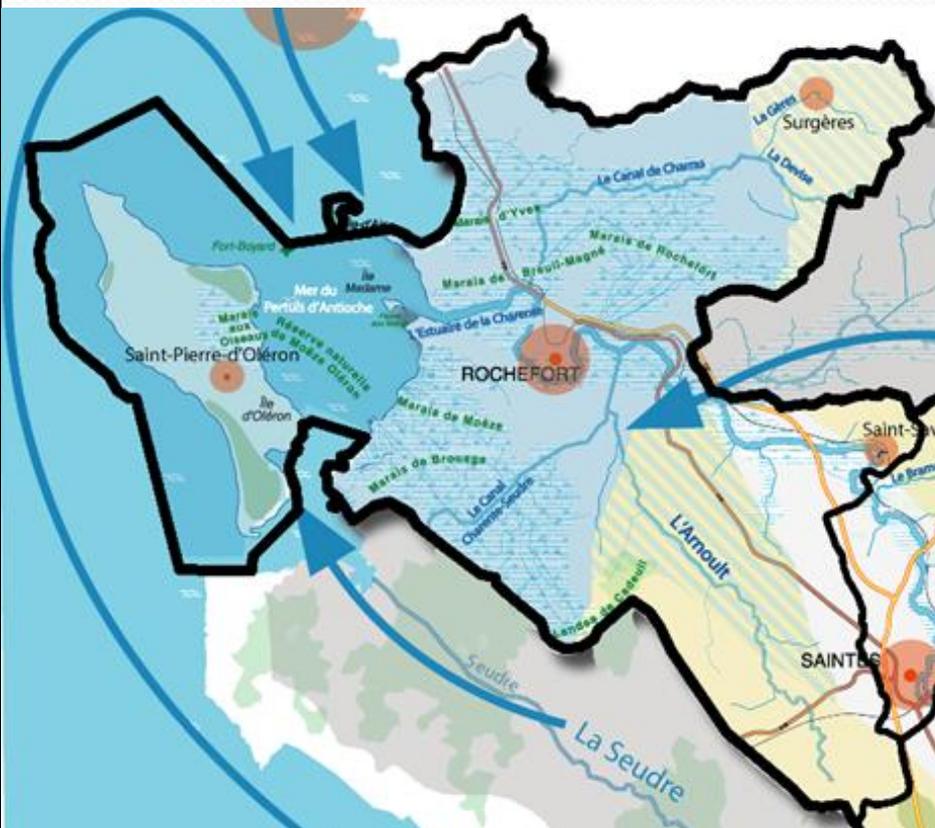
Collège	Structure
Collectivités	CDA Grand Cognac
Collectivités	CDC 4B Sud Charente
Collectivités	CDC Haute Saintonge
Collectivités	CDC Lavalette Tude Dronne
Collectivités	Charente-Eaux <i>représenté à la CLE par M. Franck Bonnet</i>
Collectivités	Eau 17 <i>représenté à la CLE par M. Clément Mazaud</i>
Collectivités	Pays Saintonge romane
Collectivités	PETR Ouest Charente - Pays du Cognac
Collectivités	SMBV Né <i>représenté à la CLE par M. Alain Testaud</i>
Collectivités	SYMBAS
Collectivités	SYRES
Usagers	OUGC Saintonge



Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

Les commissions de travail : propositions de compositions et de délégations

Commission géographique : Marais-Littoral



Présidence : M. Jean Prou

Composition : 95 membres

- Les 82 membres de la CLE
- + 13 membres spécifiques :

Proposition de dossiers confiés pour étude par la CLE

Examen de dossiers spécifiques aux sous-bassins du secteur Marais-Littoral :

- Détermination des débits biologiques estuariens : Phase de validation de la méthodologie estuaire Charente
- Développer un cadre de concertation pour la gestion des marais, milieux estuariens et marins (dispo C37 et dispo C35 C36)
- *A compléter...*
- ...

Collège	Structure
Collectivités	CDA La Rochelle
Collectivités	CDA Rochefort Océan <i>représenté à la CLE par M. Alain Burnet</i>
Collectivités	CDC Aunis Sud
Collectivités	CDC Bassin de Marennes
Collectivités	CDC Cœur de Saintonge
Collectivités	CDC Gémozac et Saintonge Viticole
Collectivités	CDC Île d'Oléron
Collectivités	Eau 17 <i>représenté à la CLE par M. Clément Mazaud</i>
Collectivités	Pays Saintonge romane
Collectivités	Forum des Marais Atlantiques (FMA)
Collectivités	SiLYCAF (Syndicat Intercommunautaire du Littoral Yves)
Collectivités	SMCA
Collectivités	SYRES
Usagers	OUGC Saintonge
Usagers	CAPENA (Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et



Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

Les commissions de travail : propositions de compositions et de délégations

Commission thématique : Manques d'eau à l'étiage



Présidence : M. Michaël Canit

Composition : 95 membres

- Les 82 membres de la CLE
- + 13 membres spécifiques :

Proposition de dossiers confiés pour étude par la CLE

Examen de dossiers spécifiques en lien avec Manques d'eau à l'étiage :

- Détermination des débits biologiques
- A compléter...
- ...

Collège	Structure
Collectivités	SBAISS
Collectivités	SBCP
Collectivités	SMABACAB
Collectivités	SMACA
Collectivités	SMBV Né <i>représenté à la CLE par M. Alain Testaud</i>
Collectivités	SMCA
Collectivités	SyBRA
Collectivités	SyBTB
Collectivités	SYMBA <i>représenté à la CLE par M. Fabrice Barusseau</i>
Collectivités	SYMBA BT
Collectivités	SYMBAS
Collectivités	SYRES
Usagers	OUGC Grand Karst
Usagers	OUGC Saintonge
Usagers	SPSO (Syndicat des pisciculteurs Sud-Ouest)



Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

Les commissions de travail : propositions de compositions et de délégations

Commission thématique Pressions des rejets sur la qualité de l'eau



Présidence : M. Bernard Maindron

Composition : 90 membres

- Les 82 membres de la CLE
- + 8 membres spécifiques :

Proposition de dossiers confiés pour étude par la CLE

Examen de dossiers spécifiques en lien avec Pressions des rejets sur la qualité de l'eau :

- Evaluation des flux d'intrants et de polluants
- Suivi de la plateforme E-qualité
- ZSCE
- Captages sensibles
- Programme Re-Sources
- *A compléter...*
- ...

Collège	Structure
Collectivités	CDA La Rochelle
Collectivités	Charente-Eaux <i>représenté à la CLE par M. Franck Bonnet</i>
Collectivités	Eau 17 <i>représenté à la CLE par M. Clément Mazaud</i>
Collectivités	Eaux de Vienne
Collectivités	SIAEP Nord Ouest Charente
Collectivités	SMAEP 4B
Usagers	NACA
Usagers	Coop de France
Usagers	Réseau CIVAM Poitou-Charentes
Usagers	FREDON Nouvelle-Aquitaine (Fédération Régionale de



Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

Les commissions de travail : propositions de compositions et de délégations

Commission thématique : Inondations et submersions en hautes eaux



Présidence : (vacante)

Composition : 97 membres

- Les 82 membres de la CLE
- + 15 membres spécifiques :

Proposition de dossiers confiés pour étude par la CLE

Examen de dossiers spécifiques en lien avec Inondations et submersions en hautes eaux :

- étude de ralentissement des crues
- avancement des PAPI
- *A compléter...*
- ...

Collège	Structure
Collectivités	CDA La Rochelle
Collectivités	CDA Rochefort Océan <i>représenté à la CLE par M. Alain Burnet</i>
Collectivités	CDC Bassin de Marennes
Collectivités	CDC Civraisien en Poitou
Collectivités	CDC Île d'Oléron
Collectivités	SiLYCAF (Syndicat Intercommunautaire du Littoral Yves)
Collectivités	SBAISS
Collectivités	SBCP
Collectivités	SMABACAB
Collectivités	SMACA
Collectivités	SMBV Né <i>représenté à la CLE par M. Alain Testaud</i>
Collectivités	SMCA
Collectivités	SyBRA
Collectivités	SyBTB
Collectivités	SYMBA <i>représenté à la CLE par M. Fabrice Barusseau</i>
Collectivités	SYMBA BT
Collectivités	SYMBAS
Usagers	ADESIC (Association de Défense des Sinistrés des Inondations)

Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

Les commissions de travail : propositions de compositions et de délégations

Commission thématique : Aménagements et gestion des versants et milieux aquatiques



Présidence : M. Stéphane Trifiletti

Composition : 94 membres

- Les 82 membres de la CLE
- + 12 membres spécifiques :

Proposition de dossiers confiés pour étude par la CLE

Examen de dossiers spécifiques en lien avec Aménagements et gestion des versants et milieux aquatiques :

- Suivi documents d'urbanisme
- *A compléter...*
- ...

Collège	Structure
Collectivités	Forum des Marais Atlantiques (FMA)
Collectivités	SBAISS
Collectivités	SBCP
Collectivités	SMABACAB
Collectivités	SMACA
Collectivités	SMBV Né <i>représenté à la CLE par M. Alain Testaud</i>
Collectivités	SMCA
Collectivités	SyBRA
Collectivités	SyBTB
Collectivités	SYMBA <i>représenté à la CLE par M. Fabrice Barusseau</i>
Collectivités	SYMBA BT
Collectivités	SYMBAS
Usagers	CAPENA (Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et
Usagers	SPSO (Syndicat des pisciculteurs Sud-Ouest)



Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

Les commissions de travail : propositions de compositions et de délégations

Commission thématique : Participation, communication, organisation des acteurs



Présidence : M. Rémi Justinien

Composition : 104 membres

- Les 82 membres de la CLE
- + 22 membres spécifiques :

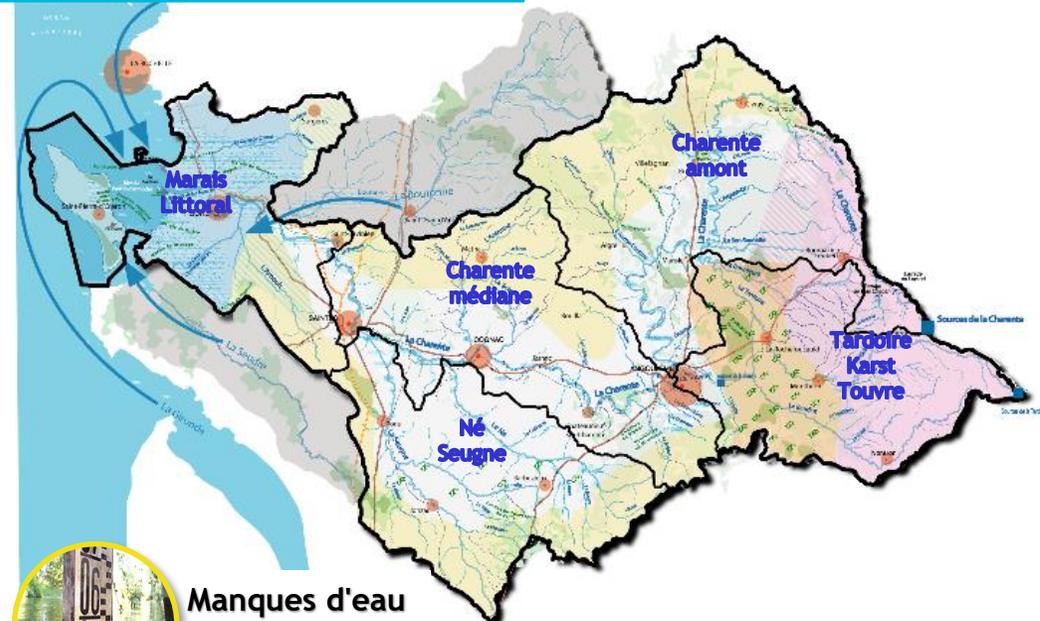
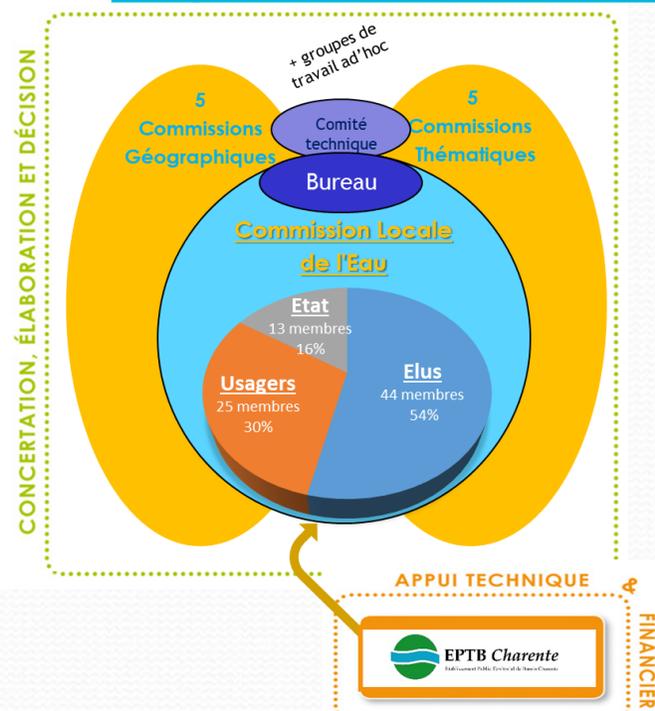
Proposition de dossiers confiés pour étude par la CLE

Examen de dossiers spécifiques en lien avec Participation, communication, organisation des acteurs :

- Tableau de bord suivi de mise en œuvre du SAGE
- *A compléter...*
- ...

Collège	Structure
Collectivités	CDA Grand Angoulême
Collectivités	CDA Grand Cognac
Collectivités	CDA La Rochelle
Collectivités	CDA Rochefort Océan <i>représenté à la CLE par M. Alain Burnet</i>
Collectivités	CDA Saintes
Collectivités	CDC 4B Sud Charente
Collectivités	CDC Aunis Sud
Collectivités	CDC Bassin de Marennes
Collectivités	CDC Charente Limousine
Collectivités	CDC Civraisien en Poitou
Collectivités	CDC Cœur de Charente
Collectivités	CDC Cœur de Saintonge
Collectivités	CDC Gémozac et Saintonge Viticole
Collectivités	CDC Haute Saintonge
Collectivités	CDC Île d'Oléron
Collectivités	CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord
Collectivités	CDC Lavalette Tude Dronne
Collectivités	CDC Mellois en Poitou
Collectivités	CDC Ouest Limousin
Collectivités	CDC Périgord Nontronnais
Collectivités	CDC Rouillacais
Collectivités	CDC Val de Charente
Collectivités	CDC Vals de Saintonge

Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente



Manques d'eau à l'étiage



Pressions des rejets sur la qualité de l'eau



Inondations et submersions en hautes eaux



Aménagements et gestion des versants et milieux aquatiques



Participation, communication, organisation des acteurs

Proposition d'adoption par la CLE du SAGE Charente de l'organisation des instances de la CLE, de la composition et du fonctionnement des commissions thématiques et géographiques en phase mise en œuvre du SAGE Charente



Adoption de modification des règles de fonctionnement de la CLE

(sous réserve du quorum des 2/3)



Missions et fonctionnement du Bureau :

Le Bureau a pour principale mission la préparation des dossiers et l'organisation des séances de la CLE. Il est informé de l'avancement des études d'élaboration du SAGE et examine les propositions d'orientations.

Il est un lieu d'information et de concertation permettant d'aborder de manière approfondie une problématique, de mener un suivi régulier des études, d'élaborer le cas échéant des propositions d'orientation à la CLE et d'assister de manière plus étroite les phases opérationnelles.

La CLE délègue au Bureau la validation des cahiers des charges des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Il est également le garant de la cohérence et de l'unité du SAGE Charente, au travers du suivi des travaux et du fonctionnement des Commissions Géographiques et Thématiques, dont il assure la synthèse pour la CLE.

La CLE délègue au Bureau le suivi des actions de communication qui pourraient être nécessaires tout au long de la démarche SAGE.

~~Le Bureau n'est pas un organe de décision, il ne peut en aucun cas prendre de délibération. En revanche, il~~ La CLE délègue au Bureau la réponse aux demandes d'avis soumises à la CLE, notamment :

- dans le cadre d'opérations soumises à déclaration ou autorisation, situées au sein du périmètre du SAGE ou pouvant avoir un impact sur ce dernier ;
- dans le cadre d'autres procédures nécessitant la consultation de la CLE dans un délai de moins de 3 mois.

~~Toutefois cela ne concerne pas les dossiers jugés stratégiques par le Président de la CLE ou le bureau. Ces dossiers seront soumis à l'avis de la CLE.~~

Pour des raisons d'efficacité et de respect des délais impartis, le Président de la CLE pourra proposer à la structure porteuse de l'élaboration et/ou de la mise en œuvre et du suivi du SAGE, d'instruire directement les demandes d'avis concernant les procédures soumises à ~~déclaration~~ ~~autorisation~~, lorsque les délais ne permettent pas de réunir le Bureau.

Le Président fixe les dates et ordres du jour des séances du Bureau, qui sont adressés sur convocation au moins 15 jours à l'avance. Le Bureau se réunit autant que de besoin et avant chaque réunion de CLE. Il se réunit en tout lieu inclus dans le périmètre du SAGE.

Tous les membres de la CLE sont destinataires des comptes-rendus des réunions du Bureau ainsi que des synthèses émanant des groupes de travail identifiés.

Lorsqu'un membre du Bureau cesse de siéger au sein de la CLE, il est procédé à la désignation de son successeur par le collège concerné, conformément aux règles définies à l'article 6.

Les réunions du Bureau ne sont pas ouvertes au public.

Commenté [DR2]: Modifications proposées pour clarification du rôle et du fonctionnement du Bureau pour émettre des avis délégués par la CLE Charente.

Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

Ce que dit le SAGE Charente

Maillage bocager



Assemblage de parcelles (champs ou prairies), de formes irrégulières et de dimensions inégales, limitées et closes par des haies

(définition retenue dans le glossaire du PAGD du SAGE Charente)

Le maillage bocager peut être considéré comme une succession de haies, talus, boisements, y compris les arbres isolés, avec chacun une fonction hydraulique.

(extrait du contexte de la disposition B15 du SAGE Charente)

B15 | Protéger le maillage bocager *via* les documents d'urbanisme

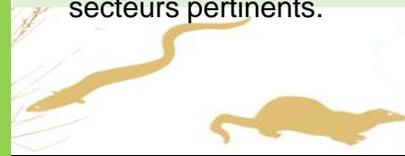
Les documents d'urbanisme (SCoT, en l'absence de SCoT les PLU, PLUi et cartes communales) doivent être compatibles ou, si nécessaire, rendus compatibles avec l'objectif de préservation des dispositifs bocagers et autres éléments arborés, y compris les arbres isolés.

Pour atteindre cet objectif, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents sont encouragés à identifier, localiser, délimiter les sites et secteurs à protéger relevant de leurs compétences et à y associer les moyens de contrôle. Elles sont également invitées à réfléchir à leur valorisation socio-économique pour les maintenir, les entretenir, les gérer et les valoriser. La CLE invite la structure porteuse du SAGE à apporter un appui méthodologique sur le périmètre du SAGE. De plus, il est recommandé de réaliser les inventaires selon une méthode participative qui associe tous les acteurs et partenaires concernés.

En outre ces inventaires précisent et caractérisent les rôles et fonctions (frein contre le ruissellement, favorise l'infiltration, etc.) des différents éléments du bocage. Il est recommandé d'intégrer ces inventaires dans les documents d'urbanisme notamment dans les documents graphiques.

A titre d'exemple, il est possible d'identifier :

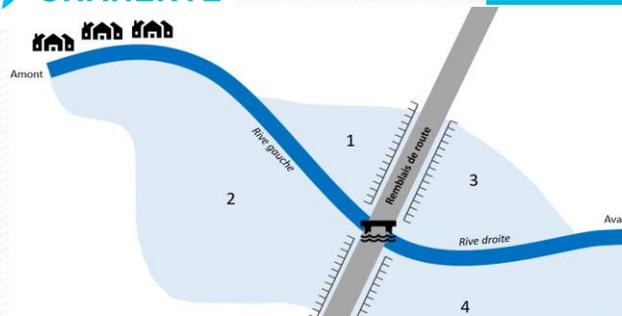
- un classement du maillage bocager selon des zonages et des règles spécifiques ;
- des orientations d'aménagement répondant à l'objectif fixé de non dégradation du maillage bocager. En cas de destruction et afin de préserver l'objectif ci-dessus, la CLE recommande de prévoir des plantations compensatoires permettant de préserver le maillage bocager sur les secteurs pertinents.



Obligation réglementaire de compatibilité au SAGE sur l'objectif de protection du maillage bocager

Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

Ce que dit le SAGE Charente



ZEC =
zone de débordement
potentiel – zones
urbanisées



**OBLIGATION
RÉGLEMENTAIRE DE
COMPATIBILITÉ AU SAGE
SUR L'OBJECTIF DE
PROTECTION
DES ZEC**

D44 | Identifier et restaurer les Zones d'Expansion des Crues

ZEC

Espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau, dans leur lit majeur. Le stockage momentané des eaux écrête la crue en étalant sa durée d'écoulement. En général, on parle de zones d'expansion des crues pour des secteurs non ou peu urbanisés et peu aménagés

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire (définition retenue dans le glossaire du PAGD du SAGE Charente)

Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière de GEMAPI sont invités à réaliser, dans le cadre des opérations groupées d'entretien et de restauration des cours d'eau,

En phase d'études de diagnostic préalables ou en phase de mise en œuvre de leur programme :

- **l'identification des zones d'expansion de crues** et annexes hydrauliques déconnectées du cours d'eau ;
- l'évaluation de leurs fonctionnalités en matière de stockage et de ressuyage ;
- la définition d'actions de remobilisation du lit majeur (enlèvement de merlons de curage, reconnexion des bras morts, densification de la ripisylve, réduction du gabarit etc.) ;
- la définition d'actions de maîtrise foncière
- la définition de modalités de gestion adaptées et l'estimation financière de leur mise en œuvre.

La structure porteuse du SAGE présente annuellement à la CLE, à partir du tableau de bord de suivi du SAGE, l'état d'avancement de l'intégration des ZEC dans les documents d'urbanisme.

D45 | Protéger les Zones d'Expansion des Crues via les documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme (SCoT, en l'absence de SCoT les PLU, PLUi et cartes communales) doivent être compatibles ou, si nécessaire, rendus compatibles avec l'objectif de préservation des zones d'expansion de crue.

Pour ce faire, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents, lorsqu'ils élaborent ou révisent leur document de planification de l'urbanisme, sont invités à réaliser un inventaire des zones d'expansion de crues, en lien avec la disposition D44, dans le cadre de l'état initial de l'environnement. Cet inventaire pourra être élaboré selon une méthode participative, à l'échelle communale, associant tous les acteurs et partenaires concernés. La CLE souhaite que sa structure porteuse accompagne les démarches d'inventaire.

Il est recommandé d'intégrer ces inventaires dans les documents d'urbanisme, notamment dans les documents graphiques. A titre d'exemple, il est possible d'identifier :

- un classement des zones d'expansion des crues selon des zonages et des règles spécifiques ;
- des orientations d'aménagement répondant à l'objectif fixé de préservation des zones d'expansion des crues.

La CLE souhaite que les données géo-référencées soient transmises à la structure porteuse du SAGE, afin qu'elle en assure la compilation et la valorisation au sein du tableau de bord du SAGE.

La structure porteuse du SAGE présente, à partir du suivi dans le cadre du tableau de bord du SAGE, un bilan annuel de l'état d'avancement de l'intégration des zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme à la CLE

Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

Ce que dit le SAGE Charente

C28 | Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme

Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents sont invités à identifier le réseau hydrographique, défini au sens du présent SAGE, et à le protéger dans leurs documents d'urbanisme (SCOT, PLU et PLUi, cartes communales).

Pour cela, les communes et leurs groupements compétents sont encouragés à mettre en œuvre, sur le territoire, la possibilité offerte par les dispositions de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme, d'identifier, de localiser et de délimiter les sites et secteurs à protéger. Cette démarche peut s'appuyer sur les connaissances des structures compétentes en matière GEMAPI présentes sur le territoire. Il est recommandé d'intégrer ces inventaires dans les documents d'urbanisme notamment dans les documents graphiques. A titre d'exemple, il est possible d'identifier :

un classement du réseau hydrographique selon des zonages et des règles spécifiques ;

des orientations d'aménagement répondant à l'objectif fixé de non dégradation du réseau hydrographique.

La CLE demande à la structure porteuse du SAGE d'assurer la synthèse et la coordination de ces inventaires et en vérifie la cohérence, notamment à l'échelle des sous bassin versants

Ensemble des éléments naturels (rivières) ou artificiels (réseau), drainant un bassin versant

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire (définition retenue dans le glossaire du PAGD du SAGE Charente)

Les chevelus fins des **nombreux tronçons** de cours d'eau situés notamment **en tête de bassin** ou en **annexes hydrauliques**, ainsi que les **fossés et canaux** ne sont pas toujours cartographiés de façon juste ou exhaustive sur les cartes et bases de données géographiques IGN.



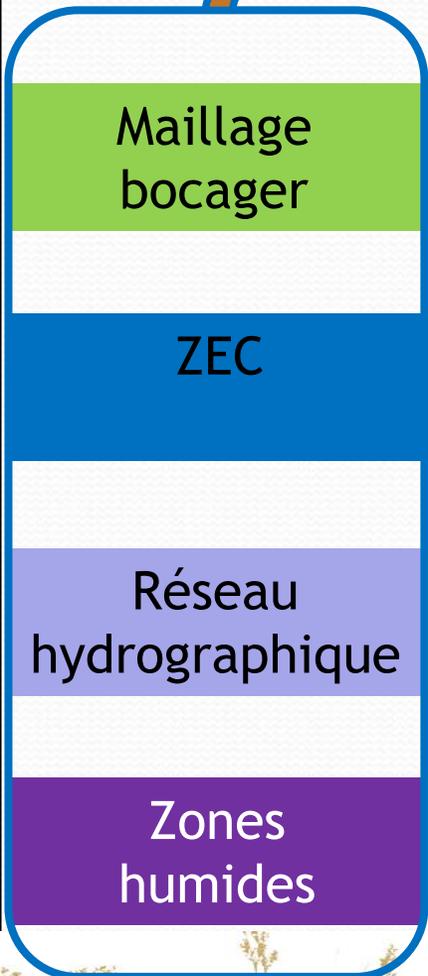
Réseau hydrographique



Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

Une démarche mutualisable avec les inventaires de zones humides

Validation en CLE
le 23 mars 2021



IDENTIFIER, DÉLIMITER, CARACTÉRISER

○ Possibilité démarche groupée

- Economies d'échelles & optimisation des connaissances
- Tout ou partie des éléments en fonction des connaissances mobilisables / volontés

○ Portage / Maîtrise d'ouvrage / Objectifs

- Communes → Documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i), etc.) → Protection
- EPCI → Documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i), etc.) → Protection
- Syndicats de bassin → Programmes d'actions (PPG, etc.) → Gestion
Valorisation

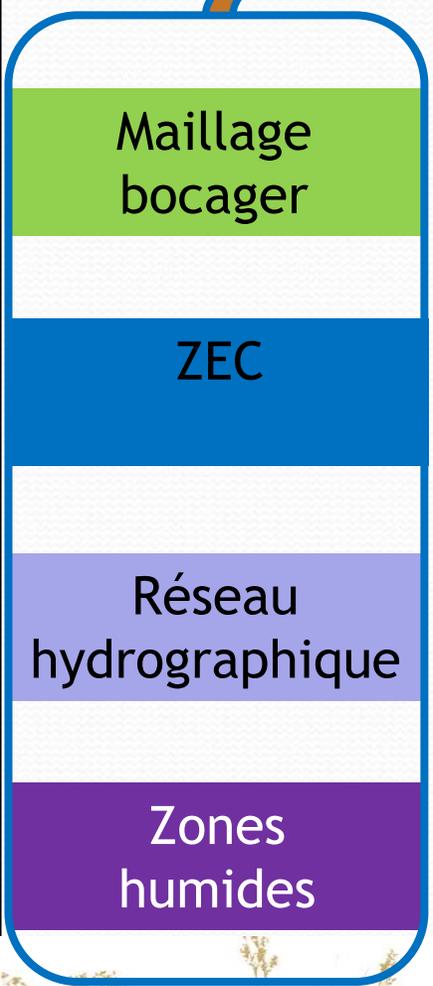
○ Financement : AEAG (80% coût HT)

- ### ○ Partenariats :
- EPTB (structure porteuse SAGE)
 - FMA (bancairisation de données)
 - AMO : Charente-Eaux (outil OCARHY), etc.

Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

Une démarche mutualisable avec les inventaires de zones humides

Validation en CLE
le 23 mars 2021



IDENTIFIER, DÉLIMITER, CARACTÉRISER

1 Déterminer une zone d'étude



EPCI, commune, bassin, etc.

2 Exploiter les données disponibles



BD TOPAGE, étude de ralentissement dynamique BV Charente, carte géologique, Dispositif national suivi des bocages, etc.

3 Inventorier sur le terrain



Critères d'identification, de délimitation et de caractérisation

4 Renseigner la base de données recueillies



Format commun de bancarisation des données à l'échelle du bassin



Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

Une démarche mutualisable avec les inventaires de zones humides

Validation en CLE le 23 mars 2021

Échelon Bassin Charente

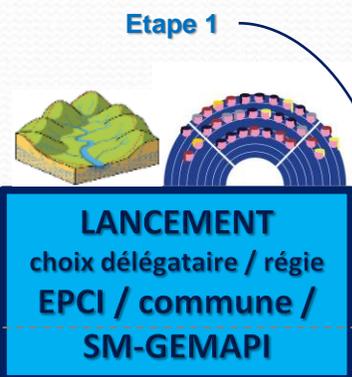


SYNTHÈSE BASSIN DIFFUSION

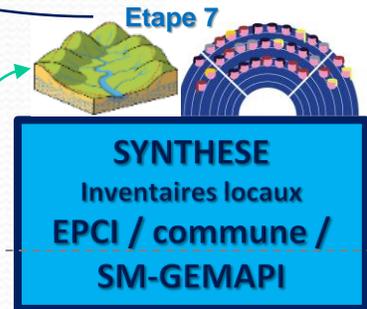
Etape 8

GESTION VALORISATION

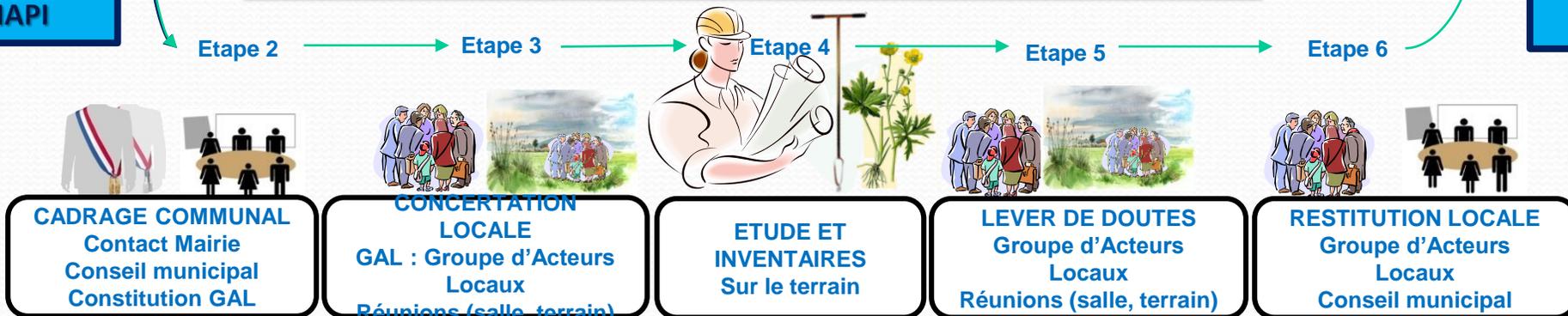
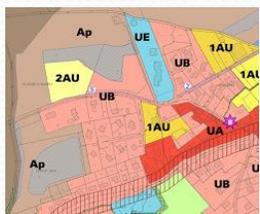
Échelon Intercommunal



CONNAITRE LES ZONES HUMIDES, LE MAILLAGE BOCAGER, LES ZEC ET LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE...



Échelon Communal / local



Etape 8

PRESERVATION URBANISME

GESTION VALORISATION

OPTIONS

- Réunion exploitants agricoles et propriétaires fonciers
- Présentation publique des résultats, Consultation de la population avec dépôt de la carte en mairie

Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC et réseau hydrographique

Des critères à renseigner

Maillage bocager



○ Critères prioritaires d'identification

- Type de haie
- Strate herbacée
- Strate arbustive
- Strate arborée
- Continuité de la haie
- Continuité du talus
- Épaisseur du couvert
- Densité de la haie
- Ourlet de végétation
- Orientation par rapport à la pente
- Orientation par rapport à la vallée
- Nombre de connexions

Critères pouvant également être analysés en phase de post traitement

○ Critères optionnels de caractérisation

Autres critères du Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH)

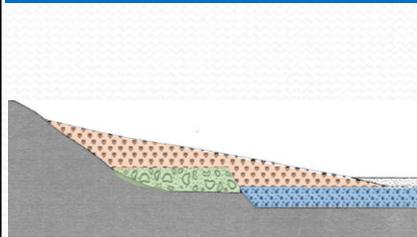
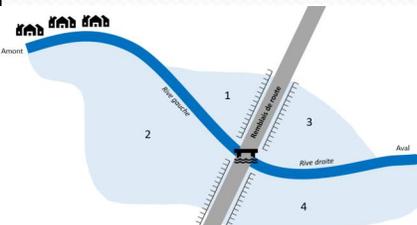


Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC et réseau hydrographique

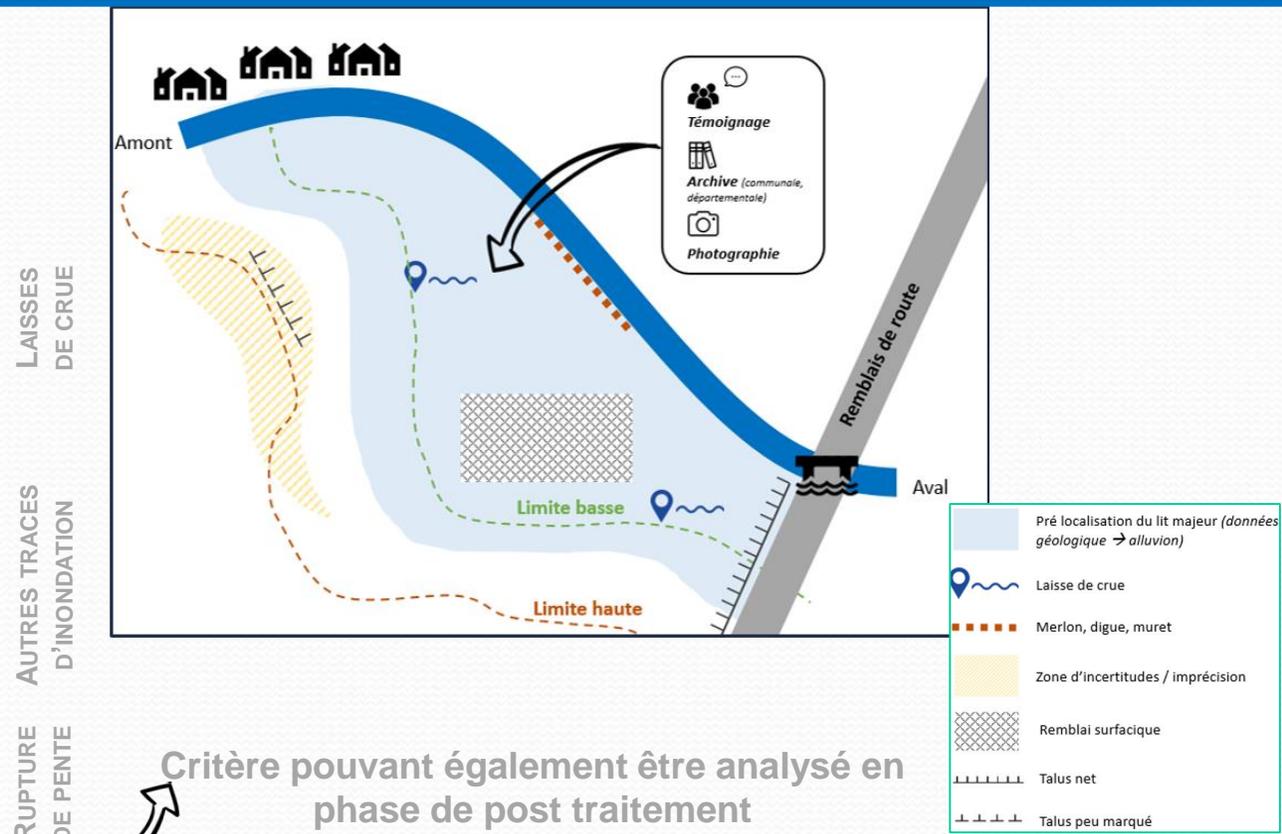
Des critères à renseigner

○ Critères prioritaires d'identification

- Origine de la donnée de prélocalisation
- Hauteur de la laisse de crue
- Origine de la laisse de crue
- Date de l'événement
- Qualification de l'événement
- Type de trace d'inondation
- Date de l'événement
- Qualification de l'événement
- Nature de la rupture de pente
- Morphologie
- Aire drainée



Limite : recouvrement limite externe lit majeur (colluvionnement)



Critère pouvant également être analysé en phase de post traitement

○ Critères optionnels de caractérisation

Éléments limitant l'inondabilité et la capacité de stockage de la ZEC



Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC et réseau hydrographique

Des critères à renseigner

○ Critères prioritaires d'identification

- Nature du tronçon hydrographique
- Persistance du tronçon hydrographique
- Origine du tronçon hydrographique
- Classe de largeur du tronçon hydrographique
- Type de bras du tronçon hydrographique

1

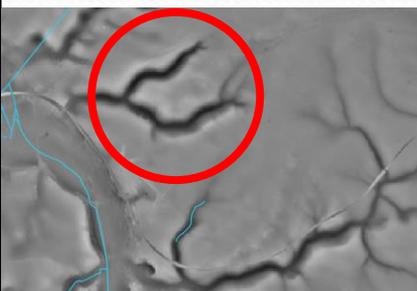
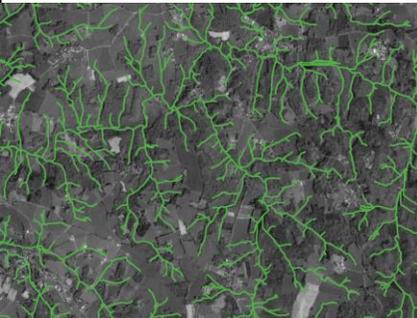


Tronçons hydrographique existant
(BD TOPAGE)
Modification du tracé
Modification de certains champs

2



Nouveaux tronçons ?
Délimitation du tracé
Renseignement des champs prioritaires
(issus BD TOPAGE) + *complémentaires*



Réseau
hydrographique

○ Critères optionnels de caractérisation

champs décrits dans le dictionnaire de données « Référentiel hydrographique » du Sandre :
<https://www.sandre.eaufrance.fr/urn.php?urn=urn:sandre:dictionnaire:ETH:FRA:::ressource:2:::pdf>
voire d'autres références issues de SYRAH, REHN - PPG, etc.



Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC et réseau hydrographique

Concertation technique menée en 2021 – Validation CLE avril 2022

Maillage bocager

Groupe technique

32 structures invitées : OFB, AEAG, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT16, DDTM17, Région Nouvelle-Aquitaine, CD16, CD17, CDA Grand-Angoulême, CDA Grand-Cognac, CDA Saintes, CDC Mellois en Poitou, CDC Vals de Saintonge, Pays Marennes-Oléron, SBAISS, SMABACAB, SMACA, SMBV Né, SMCA, SyBRA, SYMBA, SYMBAS, Charente-Eaux, PNR Périgord-Limousin, CEN Nouvelle-Aquitaine, CETEF, CA16, CA17, CRPF, FMA, LPO, Prom'Haies

30 juin 2021

9 structures participantes : OFB, AEAG, DDT16, Département 16, Charente-Eaux, SMBVNé, SYMBA, CDC Mellois en Poitou, Chambre d'agriculture 17

→ **Pré-validation technique de la démarche globale, introduction de nouvelles références techniques de caractérisation du maillage bocager à intégrer**

10 décembre 2021

7 structures participantes : AEAG, DDT16, Département 17, Charente-Eaux, SYMBA, CDA Saintes, Prom'Haies

→ **Pré-validation technique des critères d'identification et de caractérisation**

Commission Locale de l'Eau

pour validation et mise en application

ZEC

Réseau hydrographique

Groupe technique

27 structures invitées : OFB, AEAG, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT16, DDTM17, Région Nouvelle-Aquitaine, CD17, CDA Grand-Angoulême, CDA Grand-Cognac, CDA Saintes, CDC Mellois en Poitou, CDC Vals de Saintonge, Pays Marennes-Oléron, SBAISS, SMABACAB, SMACA, SMBV Né, SMCA, SyBRA, SYMBA, SYMBAS, Charente-Eaux, PNR Périgord-Limousin, CEN Nouvelle-Aquitaine, CA16, CA17, LPO

10 décembre 2021

8 structures participantes : AEAG, DDT16, Département 17, Charente-Eaux, SYMBAS, SyBRA, SBAISS, Chambre d'agriculture 16

→ **Pré-validation technique de la démarche globale et des critères d'identification et de caractérisation**



SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DU NÉ

PRÉSENTATION DU PPG (PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION)

SAGE CHARENTE

MARDI 12 AVRIL 2022

Sommaire

Objectifs de la présentation :

- Présenter les actions du programme
- Présenter la planification sur 10 ans
- Présenter les aspects financiers associés

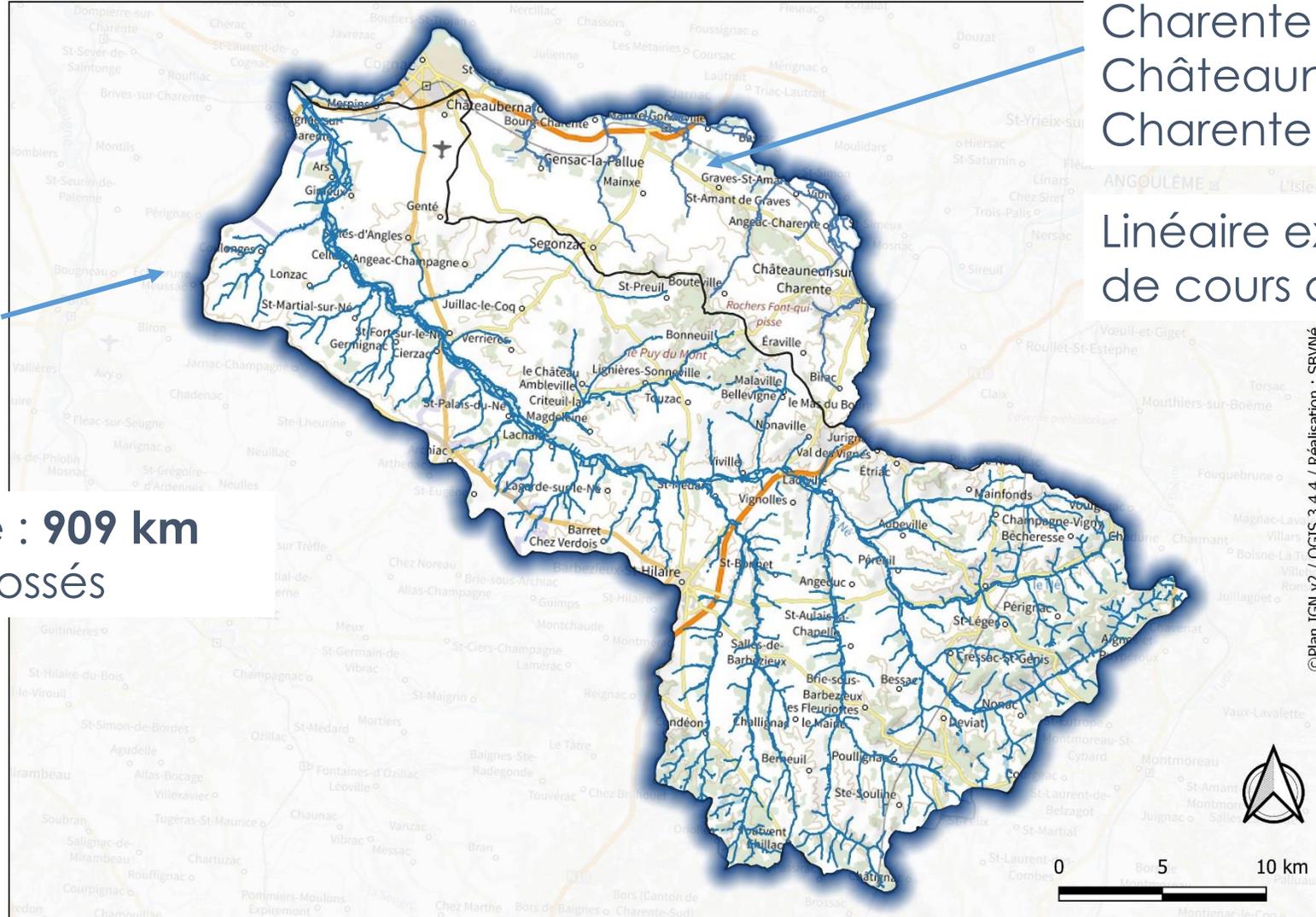
Présentation de la zone d'étude

Affluents du fleuve
Charente entre
Châteauneuf-sur-
Charente et Merpins

Bassin versant
du Né y compris
tous les affluents
principaux et
secondaires

Linéaire expertisé : **144 km**
de cours d'eau

Linéaire expertisé : **909 km**
dont 129 km de fossés

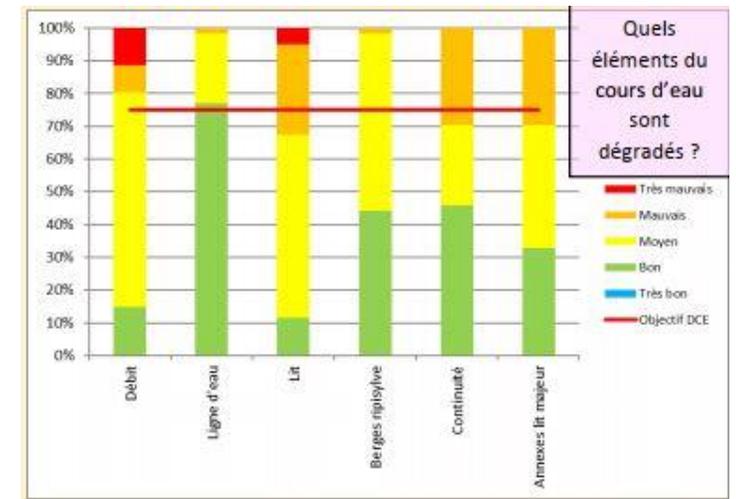


Rappel des phases de l'étude pré opérationnelle

- Phase 1 : Recueil de données existantes, état des lieux
Diagnostic partagé, expertise et cartographie
- Phase 2 : Définition des enjeux et objectifs,
- Phase 3 : Définition d'un programme d'actions.

Rappel des phases de l'étude finale

- Phase 1 : Rédaction du PPG
- Phase 2 : Dossiers réglementaires (DIG, autorisation environnementale)



CONSTATS	Diagnostic	Règlementation	Etus	Niveau de priorité final
Qualité de l'eau (volet non agricole)	3	3	3	3
Qualité de l'eau (volet agricole)	3	3	3	3
Parcelles riveraines des cours d'eau	3	3	3	3
Continuité écologique (circulation des poissons et des sédiments)	3	3	3	3
Ressource en eau	2	3	2	3
Inondation de voiries, habitations et zones économiques	3	3	2	3
Encombrement du lit mineur	2	2	2	2
Colmatage, Envasement, vitesses d'écoulement faibles	2	2	2	2
Ruissellements de parcelles agricoles	2	2	1	2
Plans d'eau	3	2	1	2
Sources	1	2	1	2
Végétation rivulaire	2	2	1	2
Espèces végétales envahissantes	1	2	1	1
Erosion de berge avec menace sur ouvrages, voiries et bâtis	1	2	1	1
Piétinement des berges	1	1	1	1

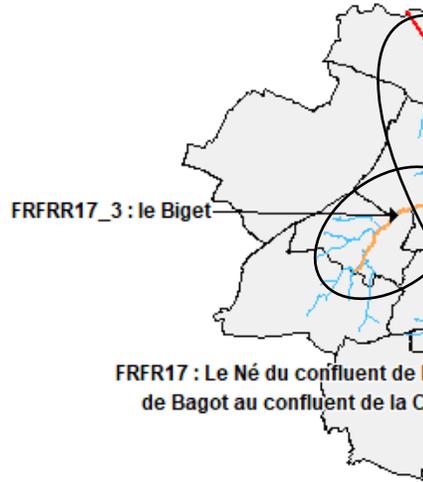
Diagnostic – Etat des lieux AEAG 2019

Code ME (lien OUBA)	Libellé ME	Nature	Dépt	Etat des masses d'eau - SDAGE 2016-2021			Etat des masses d'eau - EDL2019					Pollution ponctuelle			Prélèvement			Pollution diffuse			Hydromorphologie		
				Objectif de bon état	Etat écologique EDL2013	Etat éco SDAGE 2016-2021	Etat écologique	Indice de confiance état éco	Nature état éco	Etat chimique hors ubiquiste	Nature état chimique	Domestique	Industrie	AEP	Industrie	Irrigation	Azote	Pesticides	Continuité	Hydrologie	Morphologie		
FRER17	Le Né du confluent de la Fontaine	Naturelle	Charente-Maritime, Charente	2021	Moyen	Moyen	Bon		Mesuré	Bon	Mesuré	Non significative	Non significative	Absente	Non significative	Non significative	Significative	Non significative	Modérée	Modérée	Modérée		
FRER17_1	Le Collinaud	Naturelle	Charente	2027	Mauvais	Mauvais	Moyen		Mesuré	Bon	Mesuré	Non significative	Significative	Non significative	Absente	Absente	Significative	Non significative	Modérée	Modérée	Elevée		
FRER17_2	Ruisseau de la Motte	Naturelle	Charente	2027	Moyen	Moyen	Moyen		Mesuré	Inconnu	Mesuré	Non significative	Significative	Absente	Non significative	Absente	Significative	Non significative	Minime	Minime	Minime		
FRFR17_3	Le Biget	Naturelle	Charente, Charente-Maritime	2015	Moyen	Bon	Moyen		Mesuré	Bon	Mesuré	Absente	Significative	Absente	Absente	Absente	Significative	Significative	Minime	Minime	Minime		
FRER18	Le Né du confluent du Chavernut au	Naturelle	Charente	2027	Mauvais	Moyen	Moyen		Mesuré	Bon	Mesuré	Absente	Significative	Absente	Absente	Non significative	Significative	Significative	Modérée	Elevée	Minime		
FRER18_1	Le Né	Naturelle	Charente	2027	Médiocre	Mauvais	Médiocre		Mesuré	Bon	Mesuré	Non significative	Non significative	Absente	Absente	Non significative	Significative	Significative	Modérée	Minime	Elevée		
FRFR18_2	L'Aroe	Naturelle	Charente	2027	Moyen	Moyen	Moyen		Mesuré	Inconnu	Mesuré	Absente	Non significative	Absente	Absente	Non significative	Significative	Significative	Minime	Elevée	Modérée		
FRFR18_3	L'Eoly	Naturelle	Charente	2027	Moyen	Moyen	Médiocre		Mesuré	Inconnu	Mesuré	Absente	Non significative	Absente	Absente	Non significative	Significative	Significative	Minime	Minime	Elevée		
FRER18_4	La Maury	Naturelle	Charente	2027	Moyen	Moyen	Moyen		Mesuré	Bon	Mesuré	Non significative	Non significative	Absente	Absente	Non significative	Significative	Significative	Minime	Elevée	Minime		
FRER18_5	Ru de Chadeuil	Naturelle	Charente	2027	Moyen	Moyen	Médiocre		Mesuré	Inconnu	Mesuré	Absente	Significative	Absente	Absente	Absente	Significative	Significative	Minime	Elevée	Elevée		
FRFR18_6	Le Beau	Naturelle	Charente	2027	Médiocre	Moyen	Mauvais		Mesuré	Bon	Mesuré	Non significative	Significative	Non significative	Absente	Significative	Significative	Significative	Modérée	Modérée	Minime		
FRER18_7	Ruisseau de chez Mathé	Naturelle	Charente	2027	Moyen	Moyen	Moyen		Mesuré	Inconnu	Mesuré	Non significative	Non significative	Non significative	Absente	Absente	Significative	Significative	Modérée	Modérée	Elevée		
FRER18_8	Ruisseau des Fontaines Blanches	Naturelle	Charente, Charente-Maritime	2027	Moyen	Moyen	Moyen		Mesuré	Bon	Mesuré	Absente	Non significative	Absente	Absente	Absente	Significative	Significative	Minime	Minime	Elevée		

Diagnostic – Etat des lieux AEAG 2019

1 masse d'eau en « Bon état »
Le Né aval

Synthèse



- Pollutions industrielles sur le Collinaud, le Rau de la Motte, Le Biget, le Né intermédiaire, le Ru de Chadeuil et le Beau

- Irrigation sur le Beau

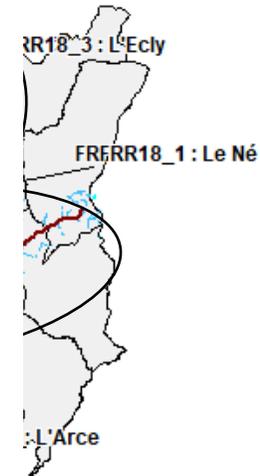
- Azote agricole et pesticides sur l'ensemble du BV

FRFR18_8 : Ruisseau c

- Assecs sur le Né intermédiaire, l'Arce, la Maury, le Ru de Chadeuil

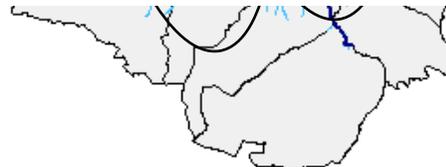
- Morphologie dégradée sur le Collinaud,, le Né amont, l'Ecly, le Ru de Chadeuil, le Rau de Chez Mathé et le Rau des Fontaines Blanches

ent du Chavernut
de Bagot (incluse)



8 masses d'eau en « Etat moyen »

Le Collinaud
Le Ruisseau de la Motte
Le Biget
Le Né intermédiaire
L'Arce
La Maury
Le Ru de Chez Mathé
Le Ru des Fontaines Blanches



1 masse d'eau en « Mauvais état »
Le Beau

Programme d'actions

Restauration	38 actions
Lit mineur : ouvrages	14 actions
Lit mineur et berges	17 actions
Lit majeur	6 actions
Versants	1 action
Entretien & Suivi	11 actions
Actions d'entretien	3 actions
Actions de suivi	8 actions
TOTAL	49 actions

Programme d'actions

CATEGORIES	ANNEES										Total général
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Lit majeur	7 000,00 €	34 600,00 €	202 355,00 €	63 800,00 €	48 400,00 €	168 000,00 €	48 400,00 €	48 400,00 €	168 000,00 €	48 400,00 €	837 355,00 €
Lit mineur	394 761,00 €	374 450,00 €	521 050,00 €	625 500,00 €	508 940,00 €	491 260,00 €	626 110,00 €	528 300,00 €	583 300,00 €	479 500,00 €	5 131 921,00 €
Suivi	48 500,00 €	43 500,00 €	43 500,00 €	43 500,00 €	43 500,00 €	43 500,00 €	43 500,00 €	43 500,00 €	43 500,00 €	43 500,00 €	440 000,00 €
Versants		115 000,00 €			115 000,00 €			117 000,00 €			347 000,00 €
Entretien	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	200 000,00 €
Autres charges	155 080,00 €	134 080,00 €	134 300,00 €	133 300,00 €	133 700,00 €	133 700,00 €	135 200,00 €	135 200,00 €	134 700,00 €	134 700,00 €	1 363 960,00 €
Autres frais (investissement)	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €	520 000,00 €
Charges de personnel	291 700,00 €	315 700,00 €	316 100,00 €	318 600,00 €	319 500,00 €	322 000,00 €	322 900,00 €	325 400,00 €	326 300,00 €	328 300,00 €	3 186 500,00 €
Total général	969 041,00 €	1 089 330,00 €	1 289 305,00 €	1 256 700,00 €	1 239 790,00 €	1 230 460,00 €	1 248 110,00 €	1 269 800,00 €	1 327 800,00 €	1 106 400,00 €	12 026 736,00 €

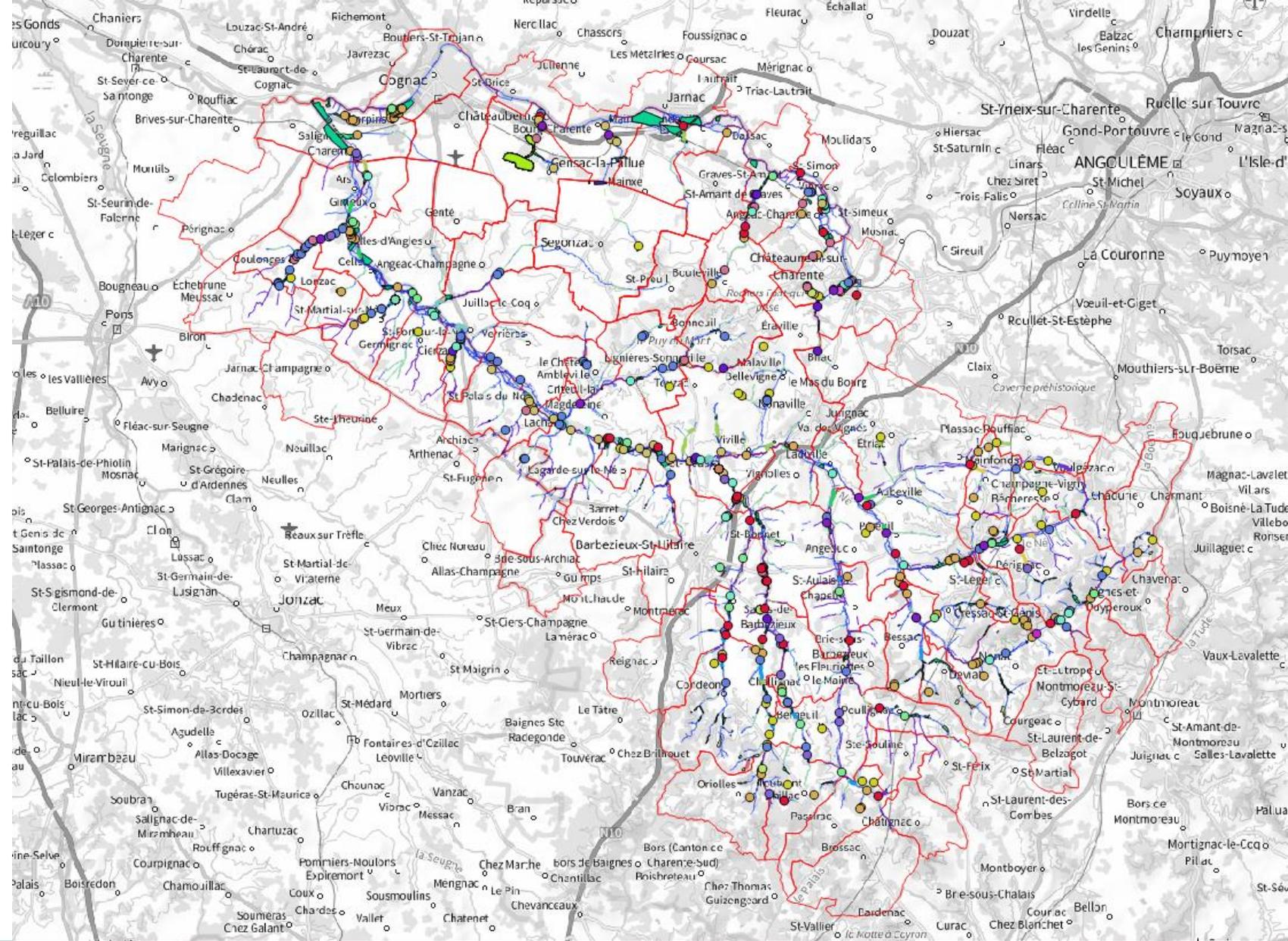
Actions de restauration : 6 316 276 €

Suivi – Entretien : 660 000 €

Charges et frais : 5 070 460 €

Programme d'actions

Le PPG a été
créé sous
Système
Information
Géographique



Avis sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) par le Syndicat de bassin du Né

Dispositions du SAGE en relation avec la DIG-PPG

Directe	A1	Organiser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente	
	C26	Engager des actions de restauration de zones humides	
	C30	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	
	C32	Restaurer la continuité écologique	
	D44	Identifier et restaurer les zones d'expansion des crues	
Indirecte	B16	Engager des actions de restauration et de reconstitution des haies	
	C25	Identifier et protéger les zones humides <i>via</i> les documents d'urbanisme	
	C27	Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin	
	C28	Identifier et protéger le réseau hydrographique <i>via</i> les documents d'urbanisme	
	C29	Mettre en place une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau	
	C34	Gérer les plans d'eau	
	D41	Favoriser la création de sites de sur-inondation	
	D43	Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique	
	F82	Améliorer le suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Charente	
	F84	Développer et adapter les dispositifs pour mesurer les flux et définir des seuils admissibles sur le bassin Charente	

ABSENTE



TOTALE



PARTIELLE



TOTALE



PARTIELLE



PARTIELLE



ABSENTE



PARTIELLE



PARTIELLE



TOTALE



TOTALE



PARTIELLE



TOTALE



PARTIELLE



TOTALE



Extraits du SAGE :

Les structures en charge de la compétence GEMAPI conduisent des programmes d'actions cohérents



Remarques sur la cohérence DIG-PPG / SAGE :

Nécessité d'engager une réflexion commune pour garantir la cohérence d'intervention à l'échelle du fleuve et les solidarités amont/aval, rive gauche/rive droite

Avis sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) par le Syndicat de bassin du Né

Dispositions du SAGE en relation avec la DIG-PPG

Directe	Indirecte
A1	
C26	
C30	
C32	
D44	
B16	
C25	
C27	
C28	
C29	
C34	
D41	
D43	
F82	
F84	

ABSENTE



TOTALE



PARTIELLE



TOTALE



PARTIELLE



PARTIELLE



ABSENTE



PARTIELLE



PARTIELLE



TOTALE



TOTALE



PARTIELLE



TOTALE



PARTIELLE



TOTALE



Extraits du SAGE :

Les porteurs de programmes d'actions « eau et milieux aquatiques » sont incités à :

- Identifier les canaux et fossés à préserver ou restaurer, hors cours d'eau référencés sur les cartes IGN
- Caractériser précisément les plans d'eau et leurs impacts
- Identifier les zones humides à protéger sur la base des connaissances existantes, dont notamment les inventaires réalisés (cf. disposition C24)
- Identifier lit mineur, lit majeur et zones d'expansion des crues
- Identifier les espèces invasives (faune et flore)
- Identifier les zones sensibles aux piétinements du bétail
- Préciser (sur la base des critères définis, disposition 27) les têtes de bassin versant
- Compléter l'identification des réservoirs biologiques potentiels définis par le SDAGE
- Caractériser les typologies de cours d'eau (faciès d'écoulements) et identifier les secteurs de dépôts excessifs de sédiments ou d'incision
- Identifier localement les espèces et les habitats naturels cibles pour la restauration de la continuité écologique : piscicole et faune inféodée au milieu aquatique prioritairement sur les sites Natura 2000
- Restaurer et renaturer le lit mineur (exemple : favoriser le reméandrement)
- Favoriser la connexion avec les zones humides
- Restaurer les annexes hydrauliques et les connexions entre lit mineur et lit majeur
- Restaurer les habitats piscicoles et zones de frayères
- Aménager l'abreuvement du bétail en bordure de cours d'eau
- Lutter contre les espèces invasives (faune et flore)
- Lutter contre l'érosion fine des sols pour limiter la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques
- Restaurer les zones de tête de bassin versant au regard des modalités de gestion identifiées dans la disposition C27
- Préserver les réservoirs biologiques
- limiter l'impact des plans d'eau sur le fonctionnement du cours d'eau
- Préserver les habitats et espèces visés par les dispositifs SRCE et Natura 2000
- Préserver / restaurer les zones d'infiltration

Remarques sur la cohérence DIG-PPG / SAGE :

- L'exhaustivité et la caractérisation du réseau hydrographique restent à préciser
- Absence d'inventaire des zones humides dans le dossier, mais le syndicat porte une action d'inventaire des zones humides notamment sur Grand Cognac
- L'exhaustivité et la caractérisation des ZEC restent à préciser
- Les zonages et orientations de gestion de têtes de bassin (EPTB en 2022) à prendre en compte dans la mesure du possible
- Identification des réservoirs biologiques dans l'arpentage / état initial ?
- Informations sur les espèces et les habitats naturels cibles pour la restauration de la continuité écologique en se référant notamment au brochet en tant qu'espèce parapluie, mais des références seraient également à prendre vis-à-vis d'espèces moins bonne nageuses
- Lorsque les zones humides sont identifiées, leurs connexions aux milieux aquatiques n'est pas spécifiquement mise en avant dans les actions envisagées
- Les actions envisagées en lit majeur peuvent impliquer la restauration partielle des annexes hydrauliques et connexions entre lit mineur et lit majeur
- Absence d'actions dédiées, même si certaines d'entre elles contribuent à lutter contre l'érosion fine des sols (haies, ripisylves, aménagement du lit mineur, etc.)
- Modalités d'aménagements / gestion à adapter, moduler selon les sites, notamment en fonction des préconisations têtes de bassin
- Absence d'actions dédiées à la préservation des réservoirs biologiques (situés sur les affluents rive gauche de la Charente)
- Habitats et espèces visés par SRCE et Natura 2000 non évoqués hormis le brochet
- Absence d'actions dédiées, même si certaines d'entre elles contribuent à préserver / restaurer les zones d'infiltration (haies, ripisylves, aménagement du lit mineur, etc.)

Avis sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) par le Syndicat de bassin du Né

Dispositions du SAGE en relation avec la DIG-PPG

Catégorie	Code	Description	Statut
Directe	A1	Organiser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente	ABSENTE
	C26	Engager des actions de restauration de zones humides	TOTALE
	C30	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	PARTIELLE
	C32	Restaurer la continuité écologique	TOTALE
	D44	Identifier et restaurer les zones d'expansion des crues	PARTIELLE
	B16	Engager des actions de restauration et de reconstitution des haies	PARTIELLE
	C25	Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme	ABSENTE
	C27	Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin	PARTIELLE
	C28	Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme	PARTIELLE
	Indirecte	C29	Mettre en place une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau
C34		Gérer les plans d'eau	TOTALE
D41		Favoriser la création de sites de surinondation	PARTIELLE
D43		Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique	TOTALE
F82		Améliorer le suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Charente	PARTIELLE
F84		Développer et adapter les dispositifs pour mesurer les flux et définir des seuils admissibles sur le bassin Charente	TOTALE

Extraits du SAGE :

Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière de GEMAPI sont invités à réaliser :

- ❌ l'identification des zones d'expansion de crues et annexes hydrauliques déconnectées du cours d'eau
- ❌ l'évaluation de leurs fonctionnalités en matière de stockage et de ressuyage
- 🟡 la définition d'actions de remobilisation du lit majeur (enlèvement de merlons de curage, reconnexion des bras morts, densification de la ripisylve, réduction gabarit etc.)
- 🟡 la définition d'actions de maîtrise foncière
- 🟡 la définition de modalités de gestion adaptées et l'estimation financière de leur mise en œuvre

Remarques sur la cohérence DIG-PPG / SAGE :

- Absence d'inventaire des zones d'expansion de crues et annexes hydrauliques dans le dossier, notamment en dehors des PPRi et AZI
- Absence d'évaluation des fonctionnalités des zones d'expansion de crues et annexes hydrauliques dans le dossier, notamment en dehors des PPRi et AZI
- Les actions envisagées sur la ripisylve et en lit majeur (restauration de frayères, zones humides jouant un rôle de zone d'expansion de crues, etc.) peuvent participer à la remobilisation du lit majeur, mais les opportunités en la matière n'apparaissent pas de façon exhaustive
- A étendre à l'ensemble des zones d'expansion de crues
- A étendre à l'ensemble des zones d'expansion de crues

Avis sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) par le Syndicat de bassin du Né

Dispositions du SAGE en relation avec la DIG-PPG

Directe	A1	Organiser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente	ABSENTE		
	C26	Engager des actions de restauration de zones humides	TOTALE		
	C30	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	PARTIELLE		
	C32	Restaurer la continuité écologique	TOTALE		
	D44	Identifier et restaurer les zones d'expansion des crues	PARTIELLE		
Indirecte	B16	Engager des actions de restauration et de reconstitution des haies	PARTIELLE	→	Prioritairement sur les secteurs à enjeu en matière d'écoulements et transferts sur les versants (...) mise en place d'un entretien durable et adapté
	C25	Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme	ABSENTE	→	Réaliser des inventaires des zones humides et de caractériser l'état de conservation et les fonctionnalités des zones humides, ainsi que les connexions entre zones humides
	C27	Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin	PARTIELLE	→	Les zones identifiées comme têtes de bassin soient prises en considération dans les programmes d'actions comme des secteurs clés à préserver, gérer, voire restaurer
	C28	Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme	PARTIELLE	→	Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents sont invités à identifier le réseau hydrographique, défini au sens du présent SAGE (...) Cette démarche peut s'appuyer sur les connaissances des structures compétentes en matière GEMAPI
	C29	Mettre en place une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau	TOTALE		
	C34	Gérer les plans d'eau	TOTALE		
	D41	Favoriser la création de sites de surinondation	PARTIELLE	→	Les projets élaborés sur ces sites doivent permettre de concilier les différents objectifs du SAGE et notamment le bon état de l'eau et des milieux (...). Les modalités de gestion (...) définies en concertation (...), notamment le ressuyage de ces zones et la compatibilité de l'utilisation des terrains et des pratiques d'exploitation
	D43	Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique	TOTALE		
	F82	Améliorer le suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Charente	PARTIELLE	→	Les porteurs de dispositifs de suivis sont invités à partager leurs objectifs de suivi, en amont de leurs programmations, pour assurer le suivi minimum et veiller à leur cohérence.
	F84	Développer et adapter les dispositifs pour mesurer les flux et définir des seuils admissibles sur le bassin Charente	TOTALE		

Extraits du SAGE :

Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière de GEMAPI sont invités à réaliser :

Prioritairement sur les secteurs à enjeu en matière d'écoulements et transferts sur les versants (...) mise en place d'un entretien durable et adapté

Réaliser des inventaires des zones humides et de caractériser l'état de conservation et les fonctionnalités des zones humides, ainsi que les connexions entre zones humides

Les zones identifiées comme têtes de bassin soient prises en considération dans les programmes d'actions comme des secteurs clés à préserver, gérer, voire restaurer

Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents sont invités à identifier le réseau hydrographique, défini au sens du présent SAGE (...) Cette démarche peut s'appuyer sur les connaissances des structures compétentes en matière GEMAPI

Les projets élaborés sur ces sites doivent permettre de concilier les différents objectifs du SAGE et notamment le bon état de l'eau et des milieux (...). Les modalités de gestion (...) définies en concertation (...), notamment le ressuyage de ces zones et la compatibilité de l'utilisation des terrains et des pratiques d'exploitation

Les porteurs de dispositifs de suivis sont invités à partager leurs objectifs de suivi, en amont de leurs programmations, pour assurer le suivi minimum et veiller à leur cohérence.

Remarques sur la cohérence DIG-PPG / SAGE :

- Ciblage des plantations en bordure du réseau hydrographique, mais pas en rupture de pente sur les versants (une partie seulement des secteurs à enjeux)
- Absence d'inventaire des zones humides dans le dossier, mais le syndicat porte une action d'inventaire des zones humides notamment sur Grand Cognac
- Modalités d'aménagements des sources notamment / gestion à adapter, moduler selon les sites, notamment en fonction des préconisations têtes de bassin
- L'exhaustivité et la caractérisation du réseau hydrographique restent à préciser
- Attention aux effets induits par le "désencombrement" de l'actuelle ZEC car si le décaissage en augmente la capacité de stockage, le retrait de la végétation entraîne la suppression de facteurs de ralentissement et d'infiltration de l'eau et donc en faveur du ruissellement vers l'aval : étude d'opportunité préalable de surinondation nécessaire
- Des mutualisations seraient à envisager pour améliorer la cohérence et réaliser des économies d'échelles concernant les suivis: suivis hydrobiologiques au sein des réseaux complémentaires locaux, suivi piscicole avec détermination de l'IPR, etc.

Avis sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) par le Syndicat de bassin du Né

Dispositions du SAGE en relation avec la DIG-PPG

Directe	A1	Organiser la gouvernance du grand cycle de l'eau sur le bassin de la Charente	ABSENTE 
	C26	Engager des actions de restauration de zones humides	TOTALE 
	C30	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	PARTIELLE 
	C32	Restaurer la continuité écologique	TOTALE 
	D44	Identifier et restaurer les zones d'expansion des crues	PARTIELLE 
	B16	Engager des actions de restauration et de reconstitution des haies	PARTIELLE 
	C25	Identifier et protéger les zones humides via les documents d'urbanisme	ABSENTE 
	C27	Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin	PARTIELLE 
	C28	Identifier et protéger le réseau hydrographique via les documents d'urbanisme	PARTIELLE 
	Indirecte	C29	Mettre en place une gestion adaptée des boisements en bord de cours d'eau
C34		Gérer les plans d'eau	TOTALE 
D41		Favoriser la création de sites de surinondation	PARTIELLE 
D43		Développer les systèmes locaux de surveillance hydrologique	TOTALE 
F82		Améliorer le suivi de l'état des eaux et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Charente	PARTIELLE 
F84		Développer et adapter les dispositifs pour mesurer les flux et définir des seuils admissibles sur le bassin Charente	TOTALE 

Dispositions du SAGE en relation avec la DIG-PPG

	TOTALE 	PARTIELLE 	ABSENTE 	<u>TOTAL</u>
Directe	2	2	1	5
Indirecte	4	5	1	10
<u>TOTAL</u>	<u>6</u>	<u>7</u>	<u>2</u>	<u>15</u>

Proposition d'avis de la CLE sur la DIG - PPG Né

Avis favorable avec recommandations issues de l'analyse de cohérence du document au regard du SAGE Charente



Information

Les 3 Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE



EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

Le PTGE Aume-Couture :

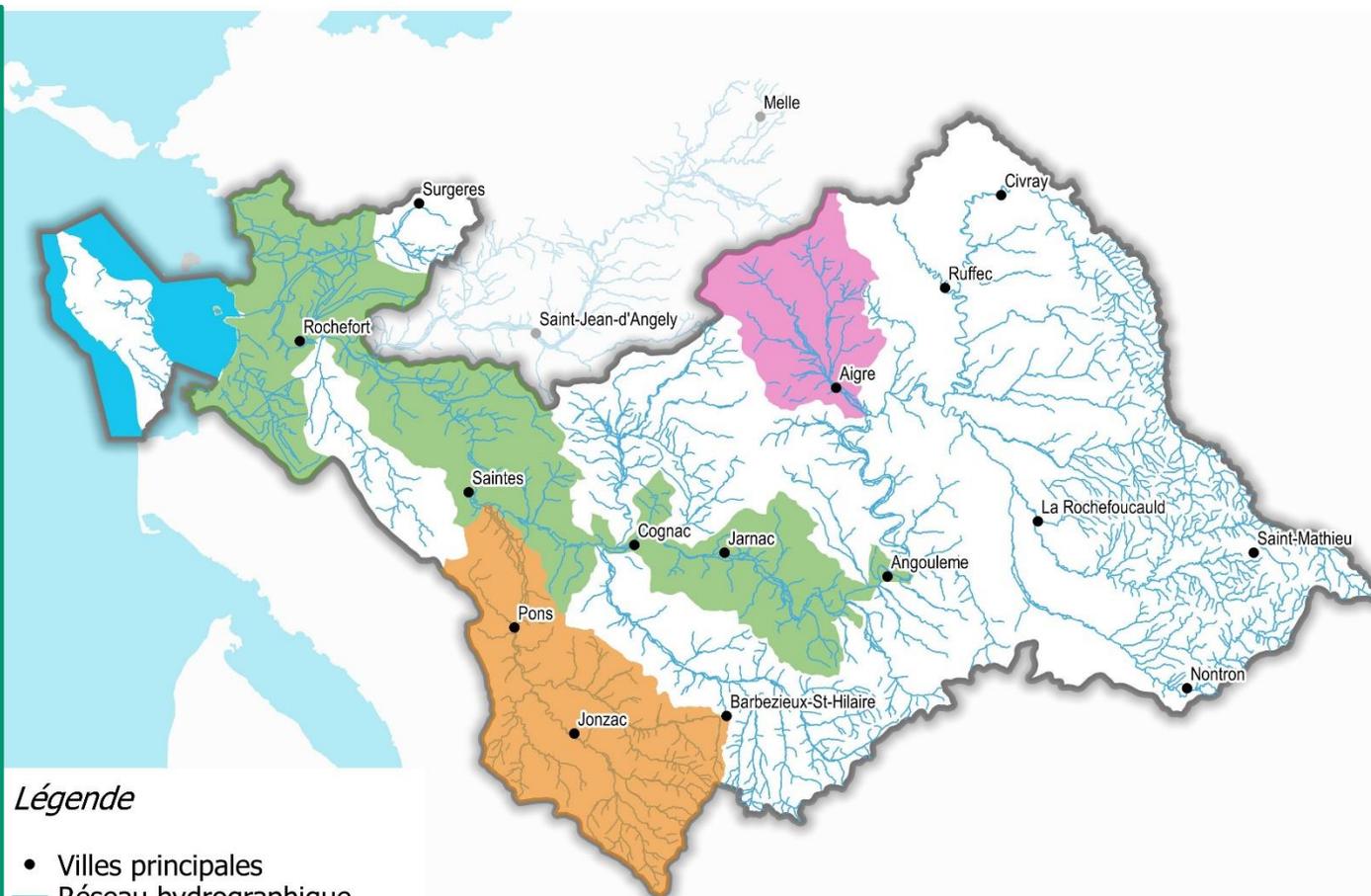
- Elaboration co-portée par l'EPTB Charente et la Chambre d'agriculture de la Charente.
- Validé en 2018.
- Actuellement en phase de mise en œuvre et d'actualisation.

Les PTGE Seugne et Charente aval Bruant :

- Co-portage EPTB Charente et SYRES 17.
- Elaboration en cours.
- Lancement en 2019 d'un dispositif de concertation.



EPTB Charente
Etablissement Public Territorial de Bassin Charente



Légende

- Villes principales
- Réseau hydrographique
- PTGE Aume-Couture
- PTGE Charente aval Bruant
- PTGE Seugne
- Périmètre du SAGE Charente

0 10 20 30 40 km

Information

PTGE Aume-Couture : en cours de mise en œuvre et d'actualisation



Avis favorable par la CLE du SAGE Charente le 7 novembre 2017

Validation par les services de l'Etat en mai 2018

5 Axes stratégiques :

AXE 1

Animation et communication autour du projet de territoire et du programme d'actions

AXE 2

Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale

AXE 3

Animation et maîtrise foncière/d'usage

AXE 4

Restauration de la fonctionnalité des milieux

AXE 5

Amélioration de la qualité des eaux

➔ 29 fiches actions

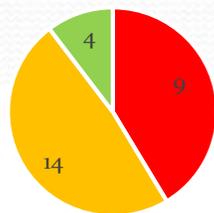
Information

PTGE Aume-Couture : en cours de mise en œuvre et d'actualisation

Faits marquants

2018	Validation par les services de l'Etat en mai, lancement des premières actions (étude « seuils », identification des zones d'intérêt pour les ZH, étude CACG...)
2019	Mise en suspens de certaines actions et des réunions du Comité de Territoire (de mai à décembre) du fait d'un contexte juridique et administratif particulier (annulation AUP), validation des périmètres pour l'animation foncière
2020	Finalisation de l'étude seuils et validation en CLE (expérimentation sur 3 ans), animation foncière
2021	Projet de création des réserves de substitution : passage en CODERST puis signature de l'AP, Réalisation du Bilan intermédiaire
2022	Présentation et validation de l'actualisation du PTGE

Bilan global



■ non démarrées ■ engagées ■ terminées

4 actions terminées

14 actions engagées

9 actions non démarrées

→ Des actions à poursuivre tout au long de la mise en œuvre du programme

→ Des difficultés rencontrées : accès au foncier, contexte juridique...

Information

PTGE SEUGNE ET CHARENTE AVAL-BRUANT



* Accompagnement de l'Ifrée depuis la phase « diagnostic » (Organisation RP, page internet dédiée, mise en place d'ateliers de concertation...)

Diagnostic Seugne validé le 08/02/2022
Diagnostic Charente aval Bruant validé le 24/03/2022

Faits marquants

2019	Validation des rapports d'Etats des lieux, Réalisation du diagnostic préalable
2020	Réunion Publique en ligne, Atelier de concertation Diagnostic Seugne
2021	Atelier de concertation Diagnostic Charente aval Bruant, Présentation du rapport de Diagnostic Seugne
2022	Perspectives : Validation des diagnostics, lancement de la stratégie

Information

PTGE Aume-Couture, Charente aval Bruant et Seugne

Difficultés rencontrées :

- *Pas de protection juridique des projets inscrits dans le PTGE, malgré validation par la CLE*
- *Pas d'engagement obligatoire des porteurs d'actions du PTGE*
- *Mobilisation des acteurs, diverses raisons possibles : contexte juridique (AUP), pas d'identification au territoire pour CAB...*
- *Plan technique : nombreuses données à rassembler et à croiser (délais d'attente important pour certaines données), difficulté à objectiver les services fondés sur la nature et l'agroécologie*
- *Evolution du cadre réglementaire : 2 instructions successives, exigences accrues (analyse économique, prise en compte du CC...)*

Information

Annexe 1 – carte relative aux territoires en déséquilibre quantitatif et à la priorisation des démarches de PTGE

Contexte

Le territoire Charente Amont est ciblé par la stratégie de gestion quantitative du bassin Adour-Garonne

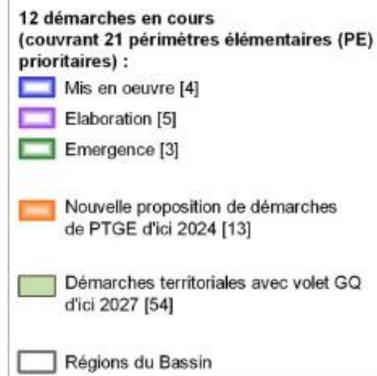
Certains bassins versants avec des problèmes quantitatifs n'ont aucun programme d'action spécifique

Objectif

4 sous-bassins ciblés

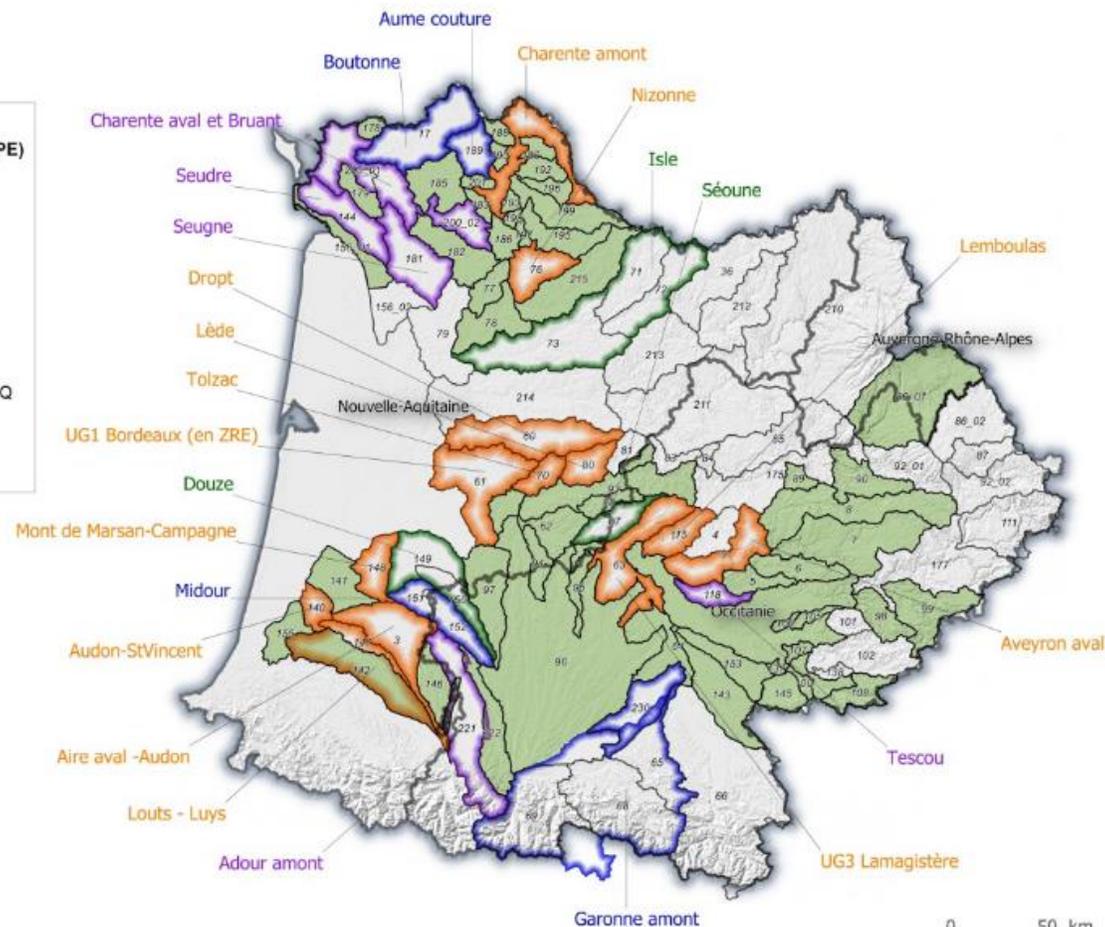
Engager des actions nécessaires sur le long terme afin de répondre aux enjeux du changement climatique

Initier des programmes selon une démarche territorialisée et opérationnelle s'appuyant sur les acteurs du territoire



Sur les 112 territoires situés en ZRE, 88 territoires sont prioritaires

Démarches de projets de territoire sur le bassin Adour-Garonne



Réalisation : agence de l'eau Adour-Garonne - DIEEM - BAMAC - 06/2021

Sources : IGN 2020, DD131, CD 31, CD 81, DREAL, AEAG, Note réunion des Préfets coordinateur de sous-bassin du 03/11/2020

Information

Contexte

Le territoire Charente Amont est ciblé par la stratégie de gestion quantitative du bassin Adour-Garonne

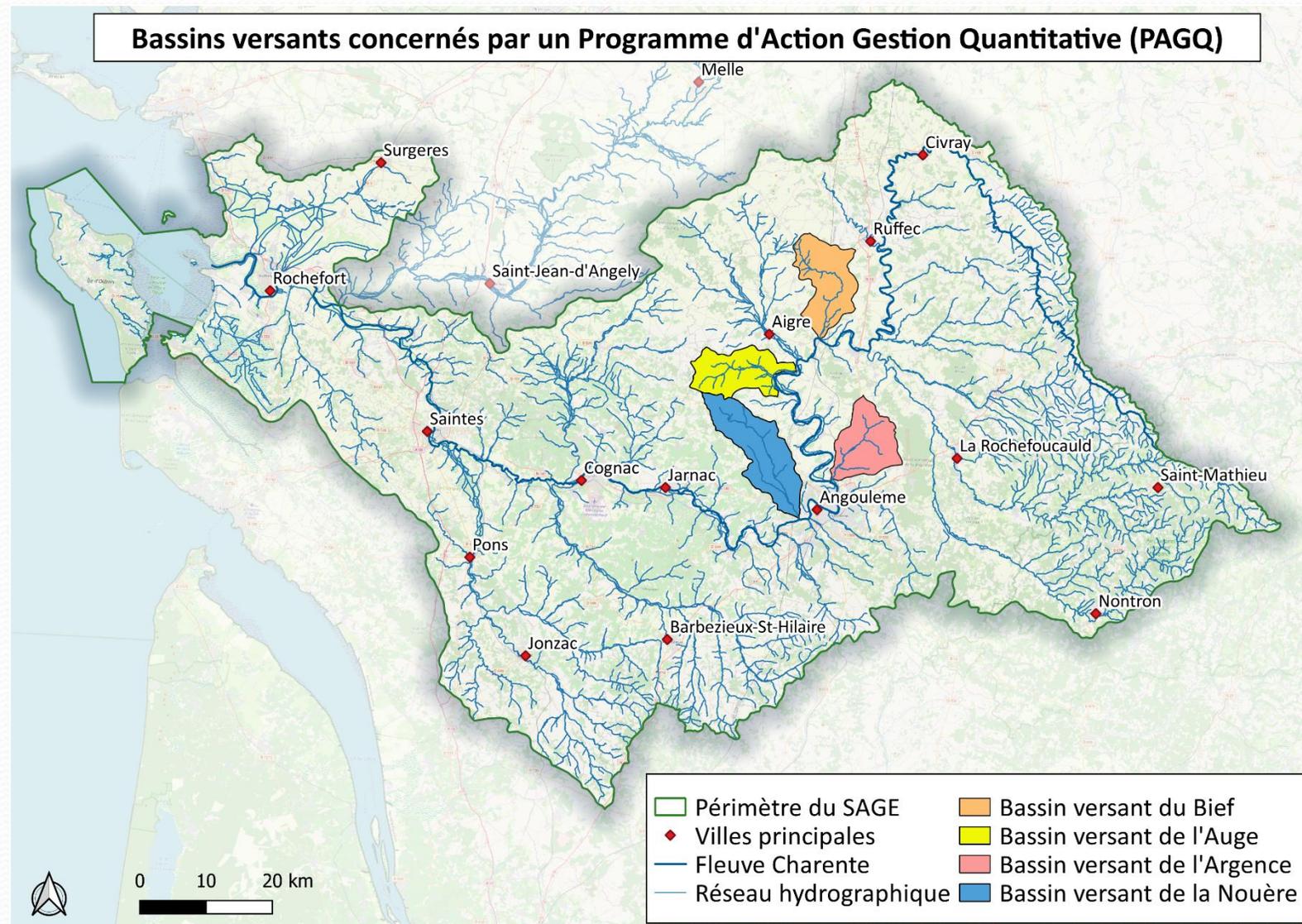
Certains bassins versants avec des problèmes quantitatifs n'ont aucun programme d'action spécifique

Objectif

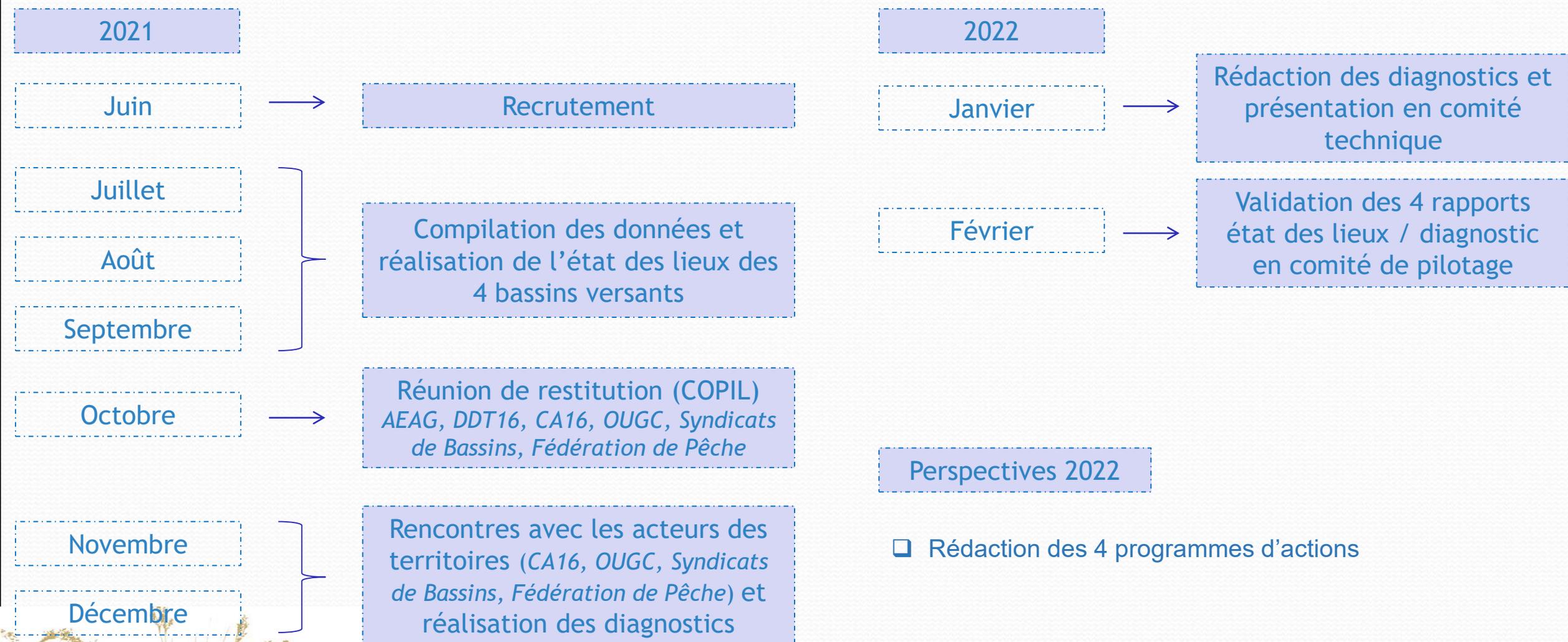
4 sous-bassins ciblés

Engager des actions nécessaires sur le long terme afin de répondre aux enjeux du changement climatique

Initier des programmes selon une démarche territorialisée et opérationnelle s'appuyant sur les acteurs du territoire



Information



Étude prospective des effets du changement climatique sur la ressource en eau du bassin versant de la Seugne



LIFE19 GIC/FR/001259



2020 - 2024

3,7 M €
Budget total

14
Partenaires

2 M €
Financement Europe

Coordonnateur



Objectif général :

Aider les acteurs de la gestion des ressources en eau à évaluer les effets du changement climatique, à les prendre en compte dans leur planification et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation

Objectif local :

Apporter des éléments de connaissance relatifs à la disponibilité de la ressource en eau du bassin de la Seugne et à l'impact actuel et futur de la substitution. Les résultats obtenus constitueront des **éléments d'aide à la décision pour les acteurs du PTGE Seugne.**



Étude prospective des effets du changement climatique sur la ressource en eau du bassin versant de la Seugne



LIFE19 GIC/FR/001259

Projet co-financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Convention de Recherche et Développement avec le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM)

Mobilisation du modèle hydrogéologique du Crétacé mis à jour dans le cadre de la révision des DOE du Né et de la Seudre



Programme de travail

1. Volumes disponibles

- Simulation de référence
- Volume disponible été
- Volume disponible hiver

2. Impact actuel des prélèvements sur le milieu

- scénarii :
 - 0 prélèvements agricoles
 - % prélèvements agricoles (2 simulations)
 - 3 scénarios de substitution

3. Impact du changement climatique

- Préparation des données
- Estimation volumes disponibles été et hiver 2050 et 2100
- Simulations changement climatique avec le niveau actuel de prélèvements, 0 prélèvements, % prélèvements (2 simulations), 3 scénarii de substitution



Point d'information : projet LIFE Eau&Climat

Étude prospective des effets du changement climatique sur la ressource en eau du bassin versant de la Seugne



LIFE19 GIC/FR/001259

Point d'information
CLE 12/04/22

COTECH COTECH COPIL COPIL CLE

Tâche	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1. Estimation de volumes disponibles estivaux/hivernaux										
2. Impact des prélèvements actuels										
3. Changement climatique										
Rédaction de rapport										

Restitution des simulations
« conditions actuelles » et
présentation/choix des scénarii
« changement climatique »

Restitution des simulations
« changement climatique »



Merci de votre participation